

BULLETIN N°52/53

Janvier 2025 - Avril 2026



arom

amitié - réalité - outre-mer

Hommage au Général Gilbert Chavannes

Jean-Pierre Vidon 2

Outre-mer

Signature de l'accord Élysée-Oudinot sur l'avenir institutionnel
et économique de la Nouvelle-Calédonie 4

Discours de Madame Naïma MOUTCHOU, ministre des Outre-Mer 5

Réflexions sur le temps passé et présent

Abolir ou punir : Le Maroc face à la question de la peine de mort *Asmaa Bassouri* 6

Le mal être Amérindien *Capitaine Antoine Saint-Laurent* 13

Familles et parentalité : quelle place pour le SMA face aux défis
posés par les particularismes polynésiens ? *Capitaine Gauthier Pacotte* 18

La Méditerranée, "Une mer, trois continents", priorité de la politique de voisinage
élargi de l'Union européenne dans le domaine environnemental et climatique *Rouchdy Kbaier* 23

Lu chez le libraire et dans CarASOM

François Joyaux : Nouvelle histoire de l'Indochine française *Dominique Delort* 31

Dominique Connan : Faire partie du club : élites et pouvoir au Kenya *Marc Aicardi de Saint-Paul* 32

Mohamed Sassi : Les relations Tunisie-Union Européenne
Six décennies d'histoire *Jacques Frémeaux* 33

Arnaud de Raulin et Aurélie Bayen Poisson : La conquête des espaces
maritimes et les nouveaux défis de l'environnement *Marc Aicardi de Saint-Paul* 34

Tribune libre

ONU 80 : de l'intégration permanente de l'Afrique
au Conseil de sécurité des Nations Unies *Jean Philippe Lohoury Tré* 36

Institutions et associations amies

ASOM, SdA, OIF, I&M, IP, AREMAE, Fraternité Afrique, ARRI 39

AROM

48

HOMMAGE AU GÉNÉRAL GILBERT CHAVANNES :

UN CENTENAIRE ÉMINENT AU NOMBRE DES MEMBRES D' AROM



Avec sa petite-fille Anne.

Le 5 mars 2003, les dix membres fondateurs d'Amitié - Réalité - Outre-mer signent les statuts d'une association ayant alors, notamment, pour objet *"de faire connaître la réalité de ce qui se passe dans l'ancien Outre-mer"*. Le Général Gilbert Chavannes est de ceux-là. Aujourd'hui, lui-même et le benjamin d'alors, Marc Dequecker, sont les seuls de ces "pères fondateurs" à ne jamais avoir cessé d'appartenir à AROM. L'un et l'autre siègent au conseil d'administration, et, des années durant, Gilbert Chavannes en a exercé la vice-présidence.

Échanger avec lui, découvrir les propos qu'il a tenus à l'approche de son anniversaire, montrent combien la parole d'un grand témoin redonne vie à des événements qui nous paraissent lointains voire immémoriaux. C'est le rappel de son père, Fernand Chavannes, As de l'aviation, pendant la Première guerre mondiale, de son grand-père aussi, l'archéologue Edouard Chavannes, né sous le Second Empire, fondateur de la sinologie moderne dont le nom va être donné, cette année, à une rue de Ploubazlanec, là où vit aujourd'hui le Général, dans les Côtes d'Armor. Ce sont les souvenirs d'enfant, à l'Arcouest, "baptisé Sorbonne-Plage", où des membres de l'intelligentsia parisienne passaient la période estivale : Jean Perrin, Louis Lapicque, Frédéric et Irène Joliot Curie, et Marie Curie dont il se souvient avoir été sur les genoux.

Puis vient la période des épreuves, celles de la Guerre et de l'Occupation. Il est scolarisé à Limoges, Grenoble puis Montpellier. Sous le couvert du concours d'HEC, il devient Saint-Cyrien, s'engage dans la Garde, la gendarmerie mobile d'alors, puis rejoint rapidement le maquis et les rangs de la division FFI d'Auvergne. Il est affecté à l'automne 1944 dans la 1^{ère} Armée avec un ami qui trouvera la mort, à quelques mètres de lui, dans un combat contre les forces nazies, dans la Forêt de Belfort. Lui-même est blessé. Il poursuit à l'École militaire de Cherchell et, après

la victoire, il prend le commandement du poste emblématique de Koufra avant que lui soient confiées les fonctions de vice-consul à Benghazi, rare affectation pour un officier, auprès d'un consul, mais que justifiait son expérience affirmée de la région. Son parcours continuera à le diriger vers un outre-mer sur le chemin des indépendances, ou récemment devenu indépendant, au Tonkin en 1951, pour combattre le Vietminh dans la baie d'Along, au Liban et en Irak en 1953; en Mauritanie, comme chef du 2^{ème} Bureau de l'opération "Ecouvillon", menée en 1958 avec l'Espagne pour maintenir le contrôle de cette dernière sur les territoires sahariens et assurer la sécurité de la Mauritanie française.



À 48 ans, Colonel commandant le 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine.

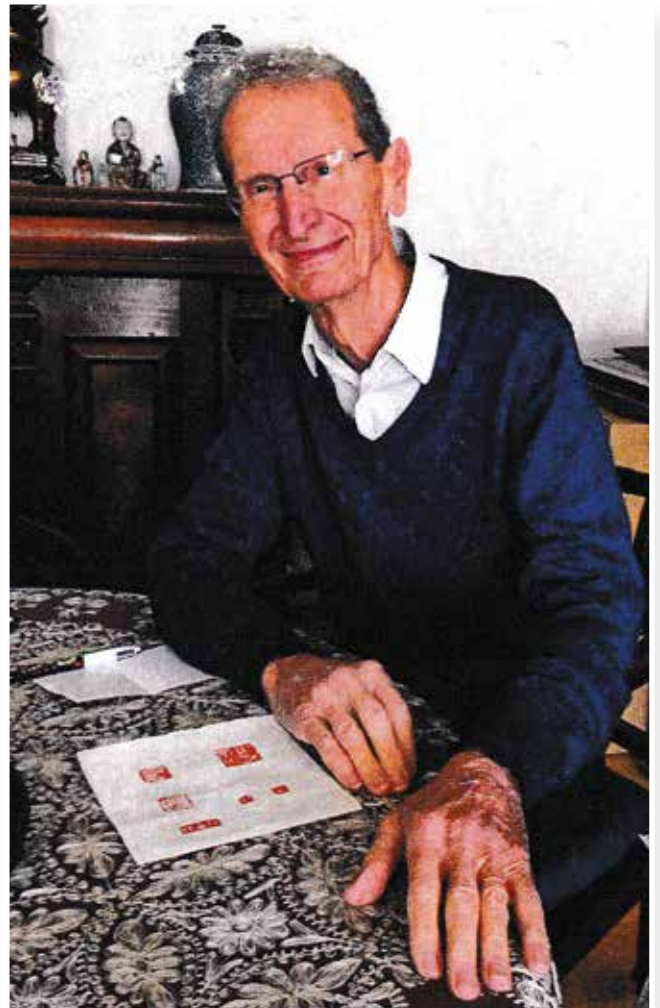
des fêtes de Loguivy, une centaine d'invités, celles et ceux qui animent son cadre de vie. Il saisissait l'occasion pour collecter quelque 3 000 € destinés à la Société nationale de sauvetage en mer. La journée de son anniversaire, le 26 octobre, était consacrée à sa famille.

AROM se devait de faire honneur à l'un des siens en se réjouissant de l'intérêt qu'il a porté dès l'origine et ne cesse de porter à notre association. Puisse-t-il inspirer à d'autres le même attachement !

Jean-Pierre Vidon

Après avoir servi de longs mois au 9^e RIMA en Algérie, il fait bénéficier de sa connaissance remarquée du monde arabo-musulman, notre premier ambassadeur à Alger, Jean-Marcel Jeanneney. Une autre mission de longue durée, cette fois-ci au 22^{ème} BIMA basé à Mers El Kebir, attend par la suite Gilbert Chavannes. Il est plus tard nommé Attaché des Forces armées en Indonésie. Puis vient le temps d'un commandement prestigieux, en 1973, celui du 1^{er} RIMA, à Granville et, par la suite, un retour à la diplomatie, en Arabie Saoudite, toujours comme Attaché des Forces armées. Promu Général en 1982, il quitte le service actif et entame à l'Aérospatiale une seconde carrière, dans les années 80, de retour d'abord à Riyad puis à Jakarta avant de l'achever à Paris en 1991 après avoir été Directeur du bureau Moyen-Orient. Il reçoit alors la distinction rare de Conseiller du Commerce extérieur honoraire de la France; Gilbert Chavannes est notamment Commandeur de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

Ainsi le Général Chavannes a-t-il effectué un parcours exemplaire qui méritait, de toutes parts, d'être évoqué. Il en a été ainsi au Quartier Fayolle à Angoulême avec l'ordre du jour N°7 du colonel Aymeric Caussin, son successeur, plus de 50 ans après, à la tête du 1^{er} régiment d'Infanterie de marine. Celui-ci rappela, à cette occasion: "Votre carrière fut opérationnelle, elle fut également diplomatique et d'influence". Il caractérisait ainsi tout l'équilibre qui ressort d'un engagement dédié à son pays. A la solennité de cette célébration a succédé la convivialité voulue par le Général Chavannes en accueillant celles et ceux qui comptent pour lui dans son environnement à l'Arcouest où il a choisi, avec son épouse, Micheline, malheureusement disparue en 2020, de retrouver les paysages de son enfance. Le 11 octobre dernier, à l'approche de son anniversaire, il recevait, à la salle



À Ploubazlanec.

SIGNATURE DE L'ACCORD ÉLYSÉE-LOUDINOT sur l'avenir institutionnel et économique de la Nouvelle-Calédonie

À l'issue de trois jours de travail et d'échanges entre les partenaires calédoniens, l'accord Élysée-Oudinot a été signé ce lundi 19 janvier 2026. Cet accord, conclu sous l'égide de la ministre des Outre-mer, Madame Naïma MOUTCHOU, vient compléter et préciser l'accord de Bougival signé le 12 juillet 2025.



Cette nouvelle étape permet de consolider un accord global pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. L'accord Élysée-Oudinot clarifie les équilibres institutionnels définis à Bougival et renforce le pacte de refondation économique et sociale présenté par le Premier ministre. Il vise à donner au territoire un cadre politique plus lisible, plus stable et tourné vers la durée.

Les travaux menés ont permis d'apporter des précisions substantielles sur cinq axes structurants de l'accord de Bougival :

- la reconnaissance de l'identité kanak, réaffirmée dans le respect de l'accord de Nouméa, et l'affirmation de l'identité calédonienne ;
- les modalités d'exercice du droit à l'autodétermination, appelées à dépasser la logique des référendums binaires ;
- le renforcement de l'attractivité économique et du développement des territoires ;
- le rôle et la portée de la loi fondamentale, ainsi que la capacité d'auto-organisation des institutions calédoniennes ;
- un calendrier indicatif de mise en œuvre, destiné à offrir visibilité et prévisibilité à tous les acteurs.

L'accord a été signé par l'ensemble des partenaires et par la ministre des Outre-mer, en présence du Président de la République, au Palais de l'Élysée.

Il est complété par un relevé de conclusions consacré au volet économique et social, élaboré avec les ministères concernés et signé au ministère des Outre-mer. Ce document renforce l'engagement de l'État aux côtés de la Nouvelle-Calédonie pour accompagner la stabilisation économique, sociale et financière du territoire. Il traduit un effort financier exceptionnel dans le cadre du pacte de refondation, destiné à soutenir durablement l'économie calédonienne et à sécuriser les grandes trajectoires de relance.

Une nouvelle phase s'ouvre désormais, marquée par le temps parlementaire, au cours duquel les dispositions de l'accord devront être traduites et examinées.

« Ce qui a été signé aujourd'hui, c'est un cadre commun pour avancer. Un cadre qui n'efface pas les différences, mais qui permet de les dépasser dans l'intérêt général. Il donne de la stabilité et une perspective aux Calédoniennes et aux Calédoniens. Une étape importante vient d'être franchie pour permettre à chacun de se projeter avec confiance », a déclaré la ministre des Outre-mer.

DISCOURS DE MADAME NAÏMA MOUTCHOU, MINISTRE DES OUTRE-MER

Signature de l'accord « Élysée-Oudinot » complément à l'accord de Bougival

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président du Sénat,
Madame la Présidente de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs,
Chers élus,
Chers partenaires calédoniens,

Nous y sommes. Après trois jours d'échanges denses, parfois rudes, mais toujours loyaux et directs, vous êtes parvenus à un accord. Je veux vous remercier d'être toujours restés à la table des discussions même vives, pour réussir à éclairer Bougival et le rendre pleinement opérant.

Deux textes viennent aujourd'hui lui donner toute sa portée : un texte commun sur le volet institutionnel, l'accord Élysée Oudinot, et un texte commun sur la portée et les modalités au pacte de refondation économique voulu par le Premier ministre.

Ce que vous avez fait ici est important.

Vous avez su trouver un équilibre politique majeur. Un équilibre qui n'était ni évident, ni automatique. Un équilibre construit par la volonté assumée de regarder l'avenir ensemble.

C'est un moment que je veux saluer. Et je veux vous en féliciter. Vous êtes parvenus à vous accorder sur les piliers essentiels de Bougival. Sur ce qui touche à l'identité, à l'avenir institutionnel, à l'autodétermination, à l'économie, à l'organisation du pouvoir et au calendrier. Autrement dit : sur ce qui fonde un destin collectif.

Sur la question des identités, vous avez clarifié les choses avec sérieux et respect. La reconnaissance pleine et entière de l'identité kanak, telle qu'elle figure dans l'accord de Nouméa, a été réaffirmée. Elle demeure un socle historique et politique.

Dans le même mouvement, vous avez consolidé l'affirmation d'une identité calédonienne, partagée, assumée, ouverte. Une identité qui reconnaît la pluralité des parcours, des mémoires, des appartenances.

Vous vous êtes inscrits dans ce chemin de réconciliation voulu par le Président de la République. Un chemin exigeant, mais nécessaire. Un chemin qui ne nie rien du passé, mais qui refuse qu'il empêche l'avenir.

Un chemin vers une concorde calédonienne durable.

Sur l'autodétermination, vous avez fait un choix clair et courageux. Vous avez décidé de dépasser la logique des référendums binaires.

Ensuite en permettant que ce droit s'exerce à travers un mécanisme possible de transferts progressifs des compétences régaliennes, fondé sur des majorités renforcées et sur l'approbation d'une majorité des Calédoniens.

C'est un pari sur la confiance. Un pari sur la maturité politique. Je peux vous assurer M. le Président que les échanges ont été techniques et précis. Un atelier dédié a permis d'explorer concrètement l'association à l'exercice des compétences régaliennes, avec l'ensemble des ministères concernés que je remercie. Le relevé de conclusions est prêt, il sera distribué tout à l'heure, il trace clairement le champ des possibles et le travail qui nous attend désormais.

Le comité de suivi prévu par l'accord jouera un rôle central.



Il assurera le suivi de cette association aux compétences régaliennes et nourrira, dans la durée, la réflexion sur leur éventuel transfert.

Sur le plan économique, vous avez réaffirmé une conviction forte : les provinces restent le cœur du développement économique et social. La future loi organique traduira cette ambition.

Elle garantira à la fois l'autonomie financière des provinces et la solidarité entre les territoires. Chaque province pourra ainsi conduire des politiques adaptées à ses forces, à ses besoins.

Sur le plan institutionnel pur, vous avez également apporté des clarifications décisives. La hiérarchie des normes issue de Bougival est confirmée. Le champ ouvert à la loi fondamentale est large. Et le principe d'auto-organisation est pleinement respecté, conformément à la position du Conseil d'État.

Enfin, vous avez fixé un calendrier clair et réaliste qui se déroule ainsi : Publication de l'accord. Révision constitutionnelle. Présentation et vote de l'avant-projet de loi organique. Consultation des Calédoniens.

Et, avant la fin de l'année, les élections provinciales. Ce calendrier donne un cap. Il engage tout le monde. Vous avez enfin souhaité éclairer et même renforcer le pacte de refondation économique et sociale. Un atelier s'est tenu ce matin jusqu'à il y a peu pour faire le point sur les travaux engagés depuis octobre et pour se projeter. Ce pacte, doté de 2,2 milliards d'euros sur la période 2026-2030, traduit un engagement inédit de l'État, dans un contexte budgétaire pourtant contraint. Le soutien à la filière nickel, les enjeux cruciaux de 2026 pour l'avenir des usines, la relance économique, la pérennisation du modèle social, l'appui à la jeunesse et le désendettement du territoire ont été pleinement intégrés. Les arbitrages rendus permettent aujourd'hui d'avancer concrètement.

Tout ce que vous avez fait et produit compte déjà et va compter pour cette année décisive au redressement du territoire. Avec ces textes, vous remettez la NC en mouvement, vous lui permettez de remarcher sur ses 2 jambes : institutionnelle et économique. Le courage l'a emporté sur la méfiance et les désaccords.

Vous avez démontré que le dialogue n'est pas un mot creux.

La phase parlementaire va désormais s'ouvrir pour donner vie à ce que vous avez souhaité pour la Nouvelle-Calédonie.

ABOLIR OU PUNIR : LE MAROC FACE À LA QUESTION DE LA PEINE DE MORT

L'abolition de la peine de mort est une tendance inéluctable dans le monde entier. Néanmoins, et bien que la tendance soit forte, elle n'est pas encore unanime et se heurte à des résistances tenaces. Alors que nombre de pays célèbrent aujourd'hui des anniversaires marquant des décennies sans exécution, d'autres affichent un refus obstiné de toute remise en cause de la peine de mort ou, au mieux, ébattent encore activement de la question. Le Maroc fait partie de cette dernière catégorie et prête de ce fait le flanc à la critique des juristes abolitionnistes et ONG de la défense des droits humains.



Mobilisation populaire en faveur de l'abolition de la peine de mort.

La présente contribution se donne pour but d'examiner l'état des lieux au Maroc et la trajectoire parcourue³ de l'application de la peine capitale jusqu'aux longues années de moratoire de fait. Le débat vif suscité par la question divise

abolitionnistes et rétionnistes dont les points de vue sont inconciliables et s'appuient sur des arguments qu'il convient de passer en revue². Du reste, l'encadrement de la thématique ne saurait faire l'économie de l'examen du pourquoi de

la complexité de la question de l'abolition de la peine de mort. Cet examen transcende le débat précité pour poser des problématiques relevant de l'ordre de la philosophie juridique où droit pénal et droits de l'Homme s'entrecroisent¹.

L'ambivalence des rapports entre droit pénal et droits de l'Homme

Le débat sur l'abolition de la peine de mort, en plus d'être à l'origine de débats passionnés que nous examinerons sous peu, dénote une extrême complexité du fait qu'il se situe au croisement du droit pénal et des droits de l'Homme dont l'ambivalence des rapports n'a pas manqué d'agiter praticiens, doctrine et militants des droits de l'Homme.

Nous retrouvons, d'une part, le droit ou devoir de punir de l'État – au cœur du pacte social liant ce dernier à ses citoyens – et en vertu duquel il est autorisé en sa qualité de dépositaire du monopole légitime de la contrainte à réprimer, dans les limites légales², les atteintes portées à l'ordre public, une répression pouvant le pousser – le cas échéant – à prononcer la peine capitale. D'autre part, les droits de l'Homme ont ceci de particulier de pouvoir à la fois mobiliser le droit pénal pour protéger les droits humains ainsi que venir l'encadrer ou le limiter afin d'éviter les dérives attentatoires auxdits droits. Dans la première hypothèse, l'on vient imposer – ou tout simplement rappeler – à l'État son devoir de punir, conférant aux droits de l'Homme une juridicité à même d'en assurer leur protection effective. Sinon que vaudraient ces droits sans cette instrumentalisation légitime du



L'abolition plaidée par la Présidente du Conseil des droits de l'Homme devant la presse.

droit pénal à leur service ?! Dans la seconde hypothèse, l'on se retrouve plutôt sans un scénario inverse, celui de l'instrumentalisation des droits de l'Homme au service de la répression pénale qu'on chercherait à humaniser et à en redéfinir les contours pour lui permettre de bien remplir son office. Ce qui a justifié, entre autres, le mouvement vers l'abolition universelle de la peine capitale.

Sous cette face de Janus, coexiste donc une double conception des droits de l'Homme par rapport à la répression pénale : tantôt lesdits droits apparaissent comme étant la vocation profonde, l'arme pénale intervenant comme outil au service de leur protection, tantôt c'est celle-ci qui apparaît comme étant la fin ultime, les droits de l'Homme ne sont que mobilisés comme outils argumentatifs à son service. Cette double vocation des droits de l'Homme : à la fois mobiliser le pénal et être son outil, semble dérouter. Elle déstabilise les certitudes doctrinales et embrase le débat, tant elle brouille les frontières entre moyen et finalité. Ce qui a poussé Yves Cartuyvels *et al.*, entre autres, à se poser la question de savoir si les droits de l'Homme étaient finalement un bouclier ou une épée du droit pénal³, et ce dans une tentative de se saisir

de cette circularité des rapports entre les deux. Tant la fonction de bouclier que d'épée vont de soi dans l'ordre des représentations sociales, mais non sans présenter des revers contestables surtout en ce qui concerne la fonction d'épée qui a concentré l'essentiel des critiques de la doctrine.

En servant de bouclier du droit pénal, les droits de l'Homme agissent comme garde-fous contre les éventuels excès et arbitraire du pouvoir répressif du pénal, comme quoi tout n'est pas permis dans cette quête de punir. Et c'est comme ça qu'est apparue progressivement la tendance universelle vers l'abolition de la peine de mort, une tendance sujette à controverse entre abolitionnistes et rétentionnistes dont les arguments feront l'objet de la deuxième section de cette contribution. Pour ce qui est de la fonction d'épée du droit pénal, force est d'insister sur son caractère ultra évident, étant admis dans l'inconscient collectif cette idée de devoir conférer une protection judiciaire effective aux droits de l'Homme. Néanmoins, ce qui s'impose comme évidence, pourrait sous un autre angle, susciter réserve ou critique. En effet, en servant de justification morale ou politique à l'action répressive, en autorisant ou exigeant que le droit pénal intervienne, ceci pourrait légitimer la

1. Docteure en Droit Public et Sciences Politiques, chargée de cours à la faculté de droit Souissi à Rabat et membre du bureau exécutif de l'Association Adala pour le droit à un procès équitable.

2. En effet, le principe de la légalité est la clé de voûte du système pénal que résume l'adage juridique : « *nullum crimen, nulla poena sine lege* » (nul crime, nulle peine sans loi). Pour en savoir plus sur ce principe, consulter : Canin, Patrick, « *Droit pénal général* », Hachette Éducation, coll. "Droit-Sciences Politiques", 2023, pp. 24-37.

3. Cartuyvels, Yves *et al.*, « *Les droits de l'Homme, bouclier ou épée du droit pénal ?* », Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2007.

pénalisation de nouveaux domaines sous la bannière de la protection des droits de l'Homme, faisant craindre la montée en puissance de "l'État pénal", notion selon laquelle l'État userait et abuserait même de l'arsenal pénal bien que les domaines en question relèveraient manifestement du droit administratif ou du droit civil⁴. La dangerosité de la démarche s'accroît avec la popularité symbolique dont jouit le droit pénal, étant de l'essence même de ce dernier de protéger les valeurs fondamentales d'une société, popularité apparaissant d'autant moins préoccupante que l'utilisation de l'arme pénale est généralement assortie d'une batterie de garanties procédurales, poussant autant certains juristes que les profanes à toujours préférer la forte symbolique de l'incrimination pénale à un recours même effectif et efficace du droit administratif ou du droit civil⁵. L'inflation du recours à la répression pénale, non seulement marginalise d'autres modes de régulation possibles des conflits, mais vient paradoxalement contrarier la fonction de bouclier

4. Voir dans ce sens : Fassin, Didier, « *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale* », Seuil, 2015 ; Garapon, Antoine, « *La raison du moindre État. Le néolibéralisme et la justice* », Odile Jacob, 2010 ; Garland, David, « *The culture of control: Crime and Social Order in Contemporary Society* », Oxford University Press, 2001.

5. Les mots de M. Van De Kerchove résumant joliment ce point de vue : « *L'incrimination pénale paraît en effet chargée d'un tel symbolisme que le législateur, de même que les groupes d'intérêt susceptibles d'appuyer son intervention, semblent craindre de plus en plus de discréditer la norme édictée en ne l'assortissant d'aucune sanction pénale. Décriminaliser un comportement risqué, a fortiori, de témoigner une approbation publique à son égard et d'affaiblir la norme de conduite correspondante, même si celle-ci continue à interdire ce comportement, voire même s'attache à renforcer son efficacité par des sanctions non-pénales considérées comme plus utiles* ». Van de Kerchove, Michel, « *Sens et non-sens de la peine. Entre mythe et mystification* », Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2009, p. 273.

6. Manacorda, Stefano, « *Devoir de punir ? Les obligations de protection pénale à l'heure de l'internationalisation du droit* », in Giudicelli-Delage, Geneviève ; Manacorda, Stefano et Tricot, Juliette (dir.), « *Devoir de Punir ? Le système pénal face à la protection internationale du droit à la vie* », Paris, Société de législation comparée, 2013, p. 49.



Réunion du Réseau contre la peine de mort avec les partenaires institutionnels.

quand elle ne la neutralise pas, surtout dans le cadre de certains régimes n'offrant pas de garanties d'un procès juste et équitable ou qui pratiquent encore la peine capitale. Dans le cadre de cette hétérogénéité des fins poursuivies par les droits de l'Homme, de « *la double fonction de frein et d'accélérateur que les droits de l'Homme sont appelés à jouer par rapport à l'instrument pénal* »⁶ une sorte de dynamique contradictoire, pour ne dire perverse se met en place. La fonction de bouclier est alors concurrencée et parfois même dépassée par cette pénalisation accrue des droits humains quand cela se fait au sein d'un système de répression peu ou pas du tout humanisé, où le droit pénal s'applique de façon incompatible avec certains droits fondamentaux.

Somme toute, la nature circulaire du rapport qu'entretiennent les droits de l'Homme avec le droit pénal a de quoi troubler la doctrine et diviser les commentateurs. Quand bien même tout part d'une évidence quant au double rôle des droits de l'Homme, la pratique vient démontrer que même l'évidence pourrait avoir ses angles morts.

L'interminable guerre doctrinale entre abolitionnistes et rétentionnistes

La controverse sur le bienfondé de l'abolition de la peine de mort a fait couler beaucoup d'encre et continue d'enflammer le débat entre partisans et opposants. Commençons d'abord par les arguments du camp rétentionniste ou réclusionniste, lesquels peuvent essentiellement être ramenés à deux. D'une part, l'impératif de rétribution morale, et d'autre part, la fonction dissuasive et préventive de la peine capitale. Le premier argument voudrait qu'un crime reçoive une sanction de même gravité, quitte à ôter la vie à son auteur puisque lui-même a ôté celle de sa victime. Cette pure logique rétributiviste a pour seul souci de punir dans une perspective de strict rééquilibrage moral où le châtement viendrait rétablir l'équilibre brisé par le crime. Elle s'attache à une proportionnalité parfaite entre les deux, ce qu'incarne la loi du talion : « *œil pour œil, dent pour dent* ». La peine y est perçue comme une exigence morale absolue, faute

de quoi ce serait l'ordre moral de la société qui en serait irrémédiablement détruit. Les rétentionnistes se trouvent d'autant plus confortés dans leur position qu'il est de l'essence même du contrat social – autant dans ses acceptions hobbesienne⁷, lockéenne⁸ et rousseauiste⁹ – de punir jusqu'à tuer dans le but de protéger l'ordre social, et ce, loin de toute allégation de vengeance puisque faute de donner la mort en cas de crimes graves, c'est la souveraineté politique elle-même qui s'en retrouverait affaiblie, une souveraineté qui peut décider de la vie ou de la mort sur la base du monopole légitime de la contrainte lui ayant été délégué et qui peut l'autoriser, de ce fait, à tuer légitimement pour protéger la société. S'en est suivi les divers discours de "suavisme préventif"¹⁰ qui viendront justifier la violence de l'État au nom du bien collectif tout en enrobant le discours de douceur morale et de rationalité protectrice. Nous n'entendons nullement ici critiquer la démarche mais nous essayons seulement de l'expliquer : elle traduit

le souci d'aseptiser la violence, de la rendre acceptable et justifiée. Quant au deuxième argument, celui-ci relève moins de la complexité que son précédent et repose sur le postulat voulant que la peur de la mort agisse comme un puissant frein psychologique pour toute personne qui saurait qu'en ôtant la vie d'autrui, elle va risquer la sienne aussi.

Les abolitionnistes quant à eux, et tout en réfutant les deux arguments précités, vont en avancer trois autres, ceux du caractère inaliénable du droit à la vie, de la crainte d'une instrumentalisation politique à des fins de domination et de l'irréversibilité de l'erreur judiciaire. D'abord, l'argument de pur rétributivisme moral a provoqué une levée de boucliers chez nombre d'abolitionnistes célèbres comptant parmi eux juristes, philosophes et hommes de lettres dont Hugo, Camus, Beccaria et Badinter, pour ne citer que ceux-ci. L'exigence d'une symétrie absolue entre crime et sanction à ce dernier reviendrait pour l'État à reproduire le mal condamné et à se placer exactement au même niveau du criminel. Ils invitent à une reconsidération de la notion de proportionnalité de la peine à infliger afin d'éviter que celle-ci ne soit absolument l'équivalent d'une compensation en nature du crime commis, et ce partant de l'idée qu'une peine consistant en une

réclusion perpétuelle – et sans avoir donc à imiter le meurtre – peut lui être proportionnelle en gravité morale. Les tenants du courant abolitionniste essaient d'inverser davantage la logique de leurs adversaires idéologiques en insistant sur le fait que la véritable souveraineté ne se mesure jamais à la capacité de tuer mais à celle de maîtriser de la violence. Ceci d'autant plus que l'État, et comme cela a été largement prouvé par les statistiques¹¹, ne tire aucun bénéfice dissuasif à tuer légalement. Contrairement aux vertus dissuasives et préventives auxquelles s'attachent les rétentionnistes, la pratique révèle l'inefficacité dissuasive de la peine capitale et l'absence donc de corrélation entre l'application de cette peine et la baisse de la criminalité. Les abolitionnistes insistent sur l'idée que la dissuasion reposerait davantage sur la certitude de la sanction plutôt que sur sa sévérité. Beccaria dont nous choisissons de rapporter les propos, avait écrit à cet égard que « *ce n'est point la rigueur des peines qui prévient les crimes, mais la certitude qu'elles seront infligées* ».¹² Non seulement, l'effet dissuasif escompté n'est pas obtenu mais le sens de la justice risquerait aisément d'être détourné au sein des régimes prévoyant la peine de mort et qui n'auraient alors aucun scrupule à en user pour restaurer l'autorité de l'État face à des soulèvements

7. Hobbes, Thomas, « *Le Léviathan, ou la matière, la forme et le pouvoir d'un État ecclésiastique et civil* », Trad. Gérard Mairet, Paris, Gallimard, Coll. Folio Essais, 2000, Partie II, Ch. XXI.

8. Lock, John, « *Deuxième Traité du Gouvernement Civil (1690)* », Trad. Jean-Fabien Spitz, Paris, G-F Flammarion, 1994, §11.

9. Rousseau, Jean-Jacques, « *Du contrat social* », Paris, Éd. Bruno Bernardi, G-F Flammarion, 1995, Livre II, Chap. V, pp. 83-84.

10. Brodeur, Jean-Paul, « *La prévention du crime : le triomphe du suavisme préventif ?* », Communication à l'école nationale de la magistrature dans les années 1980. Le terme sera sporadiquement employé dans la littérature francophone de criminologie.

11. Voir par exemple : Death Penalty Information Center, « *Deterrence* », 2025. Accessible en ligne sur : www.deathpenaltyinfo.org (Dernière consultation le 10/10/2025); The Death Penalty Project, « *Deterrence and the Death Penalty* », 2022. Accessible en ligne sur : www.deathpenaltyproject.org/wp-content/uploads/2022/08/The-Death-Penalty-Project_Policy-Deterrence.pdf (Dernière consultation le 11/10/2025).

12. Beccaria, Cesare, « *Des délits et des peines* », trad. Morellet, Paris, 1766, Ch. XXVII.



Séance de travail Conseil national des droits de l'Homme et Réseau contre la peine de mort.



Table ronde Conseil national des droits de l'Homme ets acteurs institutionnels et associatifs.

populaires ou la perpétration d'actes terroristes. Camus, dans « *Réflexions sur la guillotine* »¹³ a brillamment démontré et dénoncé la peine capitale comme violence ostentatoire de l'État maquillée en justice. Et comme cette justice reste après tout une œuvre humaine et que comme toute œuvre humaine, elle est faillible, ceci rend la sentence de mort particulièrement redoutable pour son irréversibilité. Quand la sentence consiste à donner la mort, l'erreur judiciaire ne pourrait plus se réparer. Et enfin, l'argument de chevet des abolitionnistes consiste à dénoncer la peine de mort comme étant incompatible avec le caractère inaliénable du droit à la vie reconnu par l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par nombre d'instruments régionaux. Cette inaliénabilité s'explique par le fait que le droit à la vie est un droit naturel qui naît avec l'être humain et non un privilège concédé par l'État. Il précède la loi, ce qui cantonne le rôle de celle-ci à le garantir et non pas le suspendre ou en disposer. Son respect ne dépend ni du mérite ni de du comportement de la personne. Aussi, le caractère matriciel du droit à la vie que nous ne peinerons

d'ailleurs guère à démontrer – et pour lequel il est souvent dit « droit-source » ou « droit-mère » – participe de cette inaliénabilité et fait du droit à la vie un pivot pour tous les autres droits, la condition première à leur exercice. Ce raisonnement ne manquera pas de faire l'objet de critiques – non sans fondement – de la part des partisans de l'application de la peine de mort, car la question légitime qui se poserait dès lors serait : quid de la vie des victimes dont l'inaliénabilité vient d'être violée ? Ne serait-on pas en train de privilégier la vie du condamné par rapport à celle de sa victime ? Les rétentionnistes affirment qu'en violant le droit à la vie d'autrui, le condamné renonce à sa propre protection de ce droit et que ni la souffrance des victimes ni celle par ricochet de leurs familles ne devraient être perdues de vue. La réponse des abolitionnistes mettra l'accent sur le fait d'abord qu'en exécutant légalement, l'État vient trahir son propre idéal moral en commettant une violence froide, planifiée, pire que le meurtre qu'elle vient punir. Ce qui a fait dire à Camus, dans une formulation aussi sobre que concise :

« *Mais qu'est-ce que donc que l'exécution capitale, sinon le plus prémédité des meurtres auquel aucun forfait criminel, si calculé soit-il, ne peut être comparé* » ?¹⁴ Qui plus est, il serait simpliste, voire même caricatural de penser que la mort du condamné va restaurer symboliquement la dignité

de la victime. Il ne s'agit nullement ici de nier l'horreur du crime commis mais il faut se garder de faire primer la logique du Talion et garder à l'esprit que même la vie de celui qui a commis le pire reste inaliénable. En substance, la peine capitale ne répare rien, elle vient simplement ajouter une mort à la mort déjà occasionnée. Elle peut, à première vue, sembler apaiser les familles des victimes, mais force est de constater que ce sentiment reste malheureusement illusoire. Pour s'en remettre de leur perte, elles peuvent – faute de pouvoir pardonner – essayer de coexister avec l'irréparable en développant une capacité de résilience à travers un travail sur soi. La perte d'un être cher étant irréversible, il serait réducteur de croire que l'œuvre de justice pourrait la réparer. Ni le verdict de mort, ni les indemnités perçues ne pourraient réparer au sens véritable du terme (une réparation qui soit intégrale et parfaite). Les familles des victimes pourraient bénéficier de la reconnaissance solennelle de leurs torts subis à travers le récit de justice venu dire le droit. De même que les réparations pécuniaires pourraient à leur tour panser quelque peu les plaies et entretenir l'espoir que cela peut aller, mais la seule véritable issue pour se relever et aller de l'avant, est de puiser dans ses propres ressources intérieures.

Tout bien considéré, les positions des rétentionnistes et des

13, 14. Camus, Albert, « *Réflexions sur la guillotine* », in *Actuelles II – Chroniques 1948-1953*, Paris, Gallimard, Coll. Folio Essais, 1953, s.p. (édition sans pagination continue).

abolitionnistes sont tellement polarisées que rien ne semble pouvoir les concilier pour le moment. Cette polarisation est d'autant plus radicale qu'elle relève d'un profond clivage moral et philosophique.

État de la question au Maroc entre : consécration textuelle et sursis à exécuter

Au Royaume Chérifien, la peine de mort s'inscrit dans une continuité historique dans la mesure où elle a toujours existé du Maroc précolonial au Maroc contemporain. Les deux seules mutations notables concernent : d'une part, sa codification sous le protectorat puis après l'indépendance quand le Maroc s'est doté d'un code pénal moderne¹⁵ ; et d'autre part, la suspension de son application par la mise en place d'un moratoire de fait en 1993 après que fut exécuté Mustapha Tabet, le dernier condamné à mort du royaume.

Abolitionniste *de facto*, le Maroc a enregistré – selon l'ONG ECPM¹⁶ – une diminution des condamnations à mort prononcées entre 2010 et 2021 (103 condamnations durant cette période, soit une moyenne de 9 condamnations par an en moyenne). Et d'après le ministre marocain de la justice, le couloir de la mort compte environ 86 personnes à la fin de 2024¹⁷.

15. Sous le protectorat, un premier code pénal fut promulgué en 1913 par l'administration coloniale. Il sera ensuite remplacé en 1962 par le texte actuel, lequel subira plusieurs amendements au fil des années afin d'y intégrer des nouvelles formes de criminalité et de l'aligner avec les engagements internationaux souscrits.

16. Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM), Coalition Marocaine Contre la Peine de Mort (CMCPM), Observatoire Marocain des Prisons & Réseau des Avocats Contre la Peine de Mort, « Trente ans de Moratoire. Une attente interminable. Maroc, mission d'enquête 2023 », p. 29. Accessible en ligne sur : https://www.ecpm.org/app/uploads/2024/04/mission-enquete-Maroc-fr-080424-MD-page-web.pdf?fbclid=IwY2xjawNWJhIleHRuA2FlbQlXMQAB-HhyuGTJ37gKzno8eTC6tRB97umMSSlmSThISqIHqj4c-J8u6CtJpBMXFnVvG_aem_BjdZD1a4KYUOER-FQv_ZhMA (Dernière consultation le 10/10/2025).

Les juges peuvent donc toujours décider de cette peine qui demeure inscrite dans de nombreuses dispositions pénales et non pénales aussi¹⁸, même si la tendance est actuellement à la baisse quant à son prononcé et même si, lorsqu'elle est prononcée, elle demeure sans exécution effective en raison du moratoire de fait, un choix de politique criminelle qui perdure maintenant depuis plus de 30 ans. Outre ce moratoire, on peut relever l'existence de l'article 147 du code pénal qui participe de cette politique pénale de retenue en autorisant les juges – compte tenu des circonstances du cas – à appliquer la réclusion perpétuelle ou toute autre peine alternative en lieu et place de la mort, même si la loi exige celle-ci pour le crime en question. Cette prescription du code pénal traduit une certaine indulgence institutionnelle mais dénote aussi une gêne vis-à-vis de la peine capitale, laissant aux juges le pouvoir discrétionnaire de l'éviter. L'article 147 fait ici office de soupape normative en permettant au pouvoir discrétionnaire des juges de neutraliser l'automatisme d'application des dispositions pénales prévoyant la peine de mort. On peut observer également l'existence d'un autre amortisseur cohérent avec le moratoire de fait, le droit de grâce exercé par le roi et qui permet à plusieurs condamnés à mort de voir leur peine commuée¹⁹, ce qui joue un rôle régulateur essentiel en venant tempérer la rigueur de la loi jusque-là inchangeable. Cette difficulté de réforme se perpétue, et ce en dépit des nombreuses tentatives de révision du code pénal²⁰ et des efforts de mobilisation et de plaidoyer d'un large réseau abolitionniste au Maroc²¹. Même

17. Telquel (Revue hebdomadaire marocaine), « Grâce Royale à 23 condamnés à mort : "un tournant vers l'abolition de la peine capitale" selon Amina Bouayach », 30/07/2025. Accessible en ligne sur : https://mobile.telquel.ma/instant-t/2025/07/30/grace-royale-a-23-condamnes-a-mort-un-tournant-vers-labolition-de-la-peine-capitale-selon-amina-bouayach_1944513 (Dernière Consultation le 17/10/2025).

l'importante évolution normative témoignant clairement d'une nécessité d'abolir la peine de mort est boudée dans ce sens. En effet, la constitution marocaine de 2011 consacre le droit à la vie aux termes de son article 20, ce qui crée une tension normative avec le maintien dans le code pénal de la peine capitale. La censure des lois incompatibles rendue impossible à cause de l'absence de décret d'application organisant les modalités d'exercice de l'exception d'inconstitutionnalité, la peine de mort continue à être prononcée par les tribunaux. Outre l'incompatibilité avec le texte constitutionnel, le Maroc a souscrit à plusieurs engagements internationaux dont le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, ratifié en 2014, sans pour autant s'y aligner. Mais en même temps, une volonté d'ouverture sur la question de l'abolition n'a eu de cesse de s'affirmer avec notamment, le vote le 17/12/2024 en faveur de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelant à un moratoire

18. On peut comptabiliser aujourd'hui 48 dispositions législatives se rapportant à la peine de mort : 36 articles dans le code pénal pour des crimes comme l'homicide aggravé, la préméditation, le guet-apens, l'incendie criminel... etc., 11 dans le code de justice militaire et 1 dans la loi relative à la répression des crimes contre la santé de la nation.

19. D'après M. Hicham Al-Manar, représentant du ministère de la justice au congrès « 30 ans de moratoire sur les exécutions et l'évolution du concept de la sanction. Quels acquis ? Quelles perspectives ? », tenu à Rabat le 10/11/2023 : 160 peines de mort furent commuées par l'intervention de la grâce royale entre 2000 et 2023. Voir aussi : ECPM et al., op. cit., p. 30.

20. Le code pénal de 1962 a été retravaillé par plusieurs gouvernements sans incidence majeure sur la peine de mort sauf pour le projet de loi n° 10.16 modifiant et complétant le code pénal, qui prévoyait une diminution des infractions passibles de la peine de mort, mais qui a malheureusement été retiré du circuit parlementaire en 2021 après de longues années d'examen.

21. Sur l'étendue du réseau abolitionniste marocain, voir : World Coalition Against Death Penalty, « Coalition Marocaine contre la peine de mort » ; ECPM, « Réseau Maghrébin contre la peine de mort » et Conseil de l'Europe, « Lancement d'une coopération sur l'abolition de la peine de mort avec le CNDH marocain » (liens respectifs : www.worldcoalition.org, www.ecpm.org, www.coe.int, consultés le 11/10/2025).

universel, une première pour le Maroc après des années d'abstention²², puis le vote en appui à la résolution du Conseil des droits de l'Homme relativement à la même question le 07/10/2025²³. Peut-on sur la base de ces votes onusiens favorables croire en la perspective d'un scénario graduel d'abolition, au-delà de les considérer comme simple geste diplomatique ? Oui, si on capitalise avec l'adoption d'autres mesures encore plus concrètes, telles la ratification du 2^{ème} protocole facultatif se rapportant aux droits civils et politiques, ainsi qu'une réforme nationale abrogeant ou modifiant les prescriptions législatives dans le code pénal ou autres textes prévoyant la peine de mort. Pour le moment, c'est le moratoire de fait qui est maintenu, mais il n'est pas tout à fait exclu d'espérer une abolition.

Si le moratoire de fait est louangée par certains comme un acquis solide, une position médiane pour ne pas heurter les susceptibilités sociales et religieuses²⁴, il serait naïf de croire qu'il s'agit d'un *statu quo* satisfaisant, et ce, pour deux raisons. D'abord, à tout moment et par simple décision, le moratoire peut être rompu. On vit alors avec

22. World Coalition against Death Penalty, « *Two thirds of the United Nations General Assembly vote in favor of the 10th resolution for a moratorium on the death penalty* », December 20th 2024 (précisant que 130 pays ont voté 'oui' à cette résolution). Accessible en ligne sur: <https://digitallibrary.un.org/record/4069732?ln=en> (Dernière Consultation le 18/10/2025).

23. Human Rights Council, « *Question of the death penalty* », A/HRC/RES/54/35, October 13rd 2025. Accessible en ligne sur: <https://digitallibrary.un.org/record/4025265> (Dernière Consultation le 18/10/2025).

24. Le Coran consacre la sacralité du droit à la vie et permet en même temps le qisas qui est le principe du Talion que les familles des victimes sont autorisées à réclamer si elles refusent le pardon associé à une diyah (un dédommagement financier). Abolir la peine de mort peut être interprété par certains conservateurs comme un affranchissement inacceptable des prescriptions coraniques.

25. Amnesty International, « *Gambia: Executions in the Gambia, a giant leap backwards* », 24/08/2012. Accessible en ligne sur: <https://www.amnesty.org/en/latest/press-release/2012/08/executions-gambia-giant-leap-backwards/> (Dernière Consultation le 18/10/2025).

26. ECPM *et al.*, *op. cit.*, p. 99.



La Coalition marocaine contre la peine de mort, engagée pour le droit à la vie.

cette épée de Damoclès de relance éventuelle des exécutions et ceci n'est pas qu'une simple hypothèse d'école, on peut citer l'exemple de la Gambie ayant repris, en 2012, l'application de la peine capitale pour décongestionner ses prisons, et ce, après 27 ans de moratoire²⁵. Ensuite, les détenus du couloir de la mort développent des troubles psychiques graves connus sous le nom de « *syndrome de couloir de la mort* »²⁶. Après de longues années d'attente dans l'incertitude de leur exécution, les détenus condamnés à mort souffrent d'anxiété extrême, dépression, états psychotiques (hallucination, déréalisation) et surtout des attaques de panique, déclenchées par les bruits des pas, des clés que leur cerveau associe à leur mort imminente. Tout cela entraîne une mort psychologique avant la mort physique. Le moratoire est en définitive loin d'être une panacée, c'est un progrès, certes, mais il reste fragile et attire son lot d'effets collatéraux.

Conclusion

La tendance est presque universelle, aujourd'hui, à l'abolition de la peine de mort avec les deux tiers de

la planète ne la pratiquant plus, qu'il s'agisse d'une abolition véritable ou d'un moratoire de fait. L'étude des rapports entre le droit pénal et les droits de l'Homme révèle au premier abord, une tension fondatrice dans le champ de laquelle la doctrine demeure divisée. Le tollé doctrinal entre abolitionnistes et rétentionnistes perdure tant la polarisation de leurs points de vue relève d'une profonde friction philosophique. La situation au Maroc illustre bien cette tension qui s'est soldée par l'application d'un moratoire de fait depuis plus de 3 décennies. Ce dernier traduit un progrès en demi-teinte : il marque certes un grand pas quand on se rappelle qu'on vient de loin mais reste frustrant et insuffisant. Le Maroc franchira-t-il le cap d'une abolition assumée ? Les jours à venir nous le diront.

Asmaa Bassouri

Docteure en Droit public et Sciences politiques, Chargée de cours à l'Université Souissi de Rabat, Membre du bureau exécutif de l'Association Adala pour le droit à un procès équitable

LE MAL ÊTRE AMÉRINDIEN

Traditionnellement organisés selon un mode de vie collectif, les Amérindiens de Guyane, à la fois citoyens français et autochtones, sont confrontés dans leur vie quotidienne à un système qui repose sur des conceptions du monde très éloignées des leurs.



© Collection de l'auteur

Dans leurs revendications, ils cherchent à faire reconnaître leurs droits ainsi que leur identité de « peuple ». Si les Kali'na vivant sur le littoral et bien impliqués dans le tissu social et économique de la région ont su s'organiser pour interpeller les organisations nationales, les Amérindiens de « l'intérieur » comme les Wayanas ou les Wayampi qui vivent au bord des fleuves, dans la forêt, ont plus de mal à faire entendre leur voix. Devant faire face à des violations et des discriminations, ils peinent à surmonter leurs difficultés. En résulte un fort sentiment de malaise surtout chez les jeunes générations. Au sein des discussions de la Communauté territoriale de Guyane, du Parc Amazonien de Guyane et à tous

les niveaux de l'administration française, ce mal-être amérindien est perçu comme un enjeu national.

Lorsque l'on arrive au RSMA de Saint-Jean du Maroni, en tout début de mission, tout est sujet à étonnement : le fleuve, immense, la forêt, puissante et omniprésente, les vestiges du bagne, riches de leur héritage historique. Le dépaysement est total. Et puis il y a la rencontre avec les stagiaires que l'on devra guider dans leur apprentissage vers une vie professionnelle et une meilleure insertion sociale. Issus des différentes communautés, ces jeunes gens, éloignés de l'emploi ou en échec scolaire, attirent immédiatement l'empathie. Aussi, le suicide apparemment inexplicable de

deux de ces jeunes volontaires est un choc émotionnel très fort. Ils étaient deux jeunes Amérindiens pleins de promesses, avec des vies familiales et des rêves à réaliser. Emportés par une vague de tristesse insurmontable, ils ont choisi un jour de se pendre. Leur curiosité pour le monde, leurs sourires et leurs aspirations n'auront pas suffi à retenir leur geste désespéré.

Comme eux, de très nombreux jeunes amérindiens, filles comme garçons, parfois des enfants, ont recours au suicide. A tel point que la situation des Amérindiens est considérée comme extrêmement préoccupante. Les autorités locales ont constaté un taux de suicide vingt fois supérieur à celui observé en

métropole. Confronté à cette situation aussi étonnante qu'effrayante, l'État français a pris très au sérieux le sort de ce peuple emblématique de la richesse culturelle française.

Quelle est la cause de ce mal-être existentiel ? Est-il dû à une prédisposition naturelle de ces peuples autochtones ? Est-il un symptôme du traumatisme créé par un choc culturel déstabilisant ? Comment la sagesse de ces peuples peut-elle accepter cette vague de mélancolie ? La société française a-t-elle une responsabilité dans ces drames ? Malgré l'intérêt continu de l'État pour cette population française lointaine, existe-t-il les outils pour enrayer ce fléau ?

Apprendre à connaître les Amérindiens de Guyane, vouloir comprendre les effets du mal-être qui les caractérise aujourd'hui, en chercher les raisons profondes, qu'elles soient lointaines, liées au passé colonial de ces régions de la France d'Outremer, ou actuelles, avivées par ce que l'on peut qualifier de choc entre deux modes de vie, tenter de trouver des réponses, d'envisager un futur possible sont les axes principaux qui sous-tendent les recherches ayant permis de réaliser ce mémoire. Celui-ci se propose ainsi d'explorer les diverses facettes de la survie culturelle des peuples autochtones et d'évaluer leur bien-être à travers la perspective spécifique des Amérindiens de Guyane, en prenant en considération les influences extérieures ainsi que les démarches internes engagées pour sauvegarder leur patrimoine unique.

Comment les Amérindiens vivent-ils aujourd'hui ? Entre traditions et érosion sociale, quelles sont les caractéristiques de ces communautés autochtones ? Quel a été l'impact de la colonisation sur les Amérindiens ? Quelles influences a aujourd'hui la société française sur le bien-être de ces peuples ? En quoi la mondialisation produit-elle un choc de cultures très fort ? Comment la jeunesse amérindienne réagit-elle à ce choc culturel ? Quelles répercussions les représentations dévalorisantes ont-elles



© Collection de l'auteur

sur le sentiment d'identité ? Enfin, de quels outils l'État français dispose-t-il pour améliorer la situation des populations amérindiennes en Guyane ?

La vie des Amérindiens aujourd'hui ; la vie au bord du fleuve

La Guyane abrite six principales communautés amérindiennes, terme plus approprié que « familles » pour décrire ces groupes linguistiques et culturels. Les estimations de population varient en raison des mouvements migratoires. Selon les associations et les organismes

d'État, un consensus s'établit autour de 11 000 Amérindiens vivant sur le territoire français.

Bien qu'au XXI^e siècle la chasse et la pêche ne constituent plus des conditions de survie essentielles, le respect du fleuve et de la forêt demeure une composante fondamentale de la philosophie amérindienne. La vie traditionnelle au bord du fleuve s'écoule selon un rapport à la vie, à la nature et au monde spirituel profondément ancré dans la culture animiste. La mort n'est pas considérée de la même manière que dans les sociétés occidentales. Les Wayanas pensent que les esprits des défunts restent dans le

village ; ils continuent à vivre auprès des vivants, ils communiquent avec eux par l'intermédiaire du chamane et jouent un rôle essentiel dans la vie du village. Pour les Amérindiens, la vie de l'individu est bien moins importante que la vie de la collectivité.

Chez les Amérindiens de Guyane, l'isolement géographique des villages, les différences de langues, les coutumes en matière de filiation rendent difficile, voire problématique pour les jeunes en âge de se marier, le choix d'un conjoint. Le système de parenté classificatoire accentue cette difficulté quant à la nécessité d'exogamie que les parents doivent gérer. La question de la filiation et des relations amoureuses au sein des communautés isolées, notamment amérindiennes, est donc souvent source de tensions.

Quant à l'accès à leurs droits en tant que citoyens français, l'état des lieux est alarmant concernant notamment les domaines de la santé et de l'éducation. De même, les services essentiels comme l'électricité, l'eau potable et la connectivité Internet sont très inégalement distribués sur l'ensemble du territoire.

Si les Amérindiens vivent sur le littoral, où se concentrent les activités

économiques et qui bénéficie de meilleures infrastructures, se sont plutôt facilement adaptés au monde moderne, et ont su s'organiser pour faire entendre leur voix, ceux vivant dans des territoires isolés couverts par la forêt, et uniquement accessibles en pirogue sur des fleuves dangereux ou par les airs grâce à un petit nombre de lignes aériennes reliant Cayenne et Saint-Laurent du Maroni à quatre localités de l'intérieur, se trouvent terriblement démunis, se sentant délaissés et ayant du mal à faire entendre leur revendications.

Dans ce contexte complexe, une menace d'érosion culturelle et sociale existe. La nécessaire adaptation à la vie moderne tend à homogénéiser les cultures et à effacer des pans entiers d'une civilisation profondément spirituelle.

Le choc des cultures ; les influences de la société française et de la mondialisation

Bien que la transmission orale limite notre compréhension des origines et de l'expansion géographique des Amérindiens, des preuves archéologiques

indiquent leur présence en Amazonie depuis plus d'un millénaire.

La première présence française en Guyane remonte à 1643 avec l'expédition de Poncet de Brétigny qui visait à établir une colonie française à partir de Morne Cépérou (Cayenne). Les siècles suivants ont été marqués par le rôle décisif de l'Église. Au XVIII^e siècle, les Jésuites créent des missions d'évangélisation dans les villes de Kourou, Sinamary, Saint-Paul, Sainte-Foy. Ce faisant, ils exposent involontairement les Amérindiens à la mort, la promiscuité à l'intérieur de ces missions entraînant la propagation de maladies européennes contre lesquelles les autochtones n'avaient aucune défense immunitaire. Les survivants se réfugient dans la forêt où ils s'installent.

Ces populations éloignées sont découvertes durant les explorations ethnologiques du XIX^e siècle, en particulier celle de Jules Crevaux en 1875 et celle de Coudreau en 1887. Au début du XX^e siècle, les Pères spiritains à leur tour entreprennent une évangélisation active des Amérindiens de Guyane. Ils introduisent l'éducation chrétienne qui préfigure le système de pensionnats (homes indiens) des années 1950 dont la gestion est confiée aux ordres religieux par la



Préfecture. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, afin de garantir la continuité de l'autorité coloniale à travers toute la Guyane, au même titre que ce qui a été mis en place en Algérie française, l'État désigne des « capitaines » relayant les consignes du préfet jusqu'au fin fond de la forêt. Ceux-ci assuraient la transmission des ordres et facilitaient la compréhension des « indigènes ». Cette fonction persiste et les capitaines ou chefs coutumiers ont aujourd'hui conservé une position influente, au point que certains défendent activement la cause amérindienne. Leur rôle s'est inversé : initialement destinée à relayer la parole de l'État dans les villages, dans une approche verticale du haut vers le bas, leur mission semble aujourd'hui être de communiquer sur les préoccupations et les exigences de la communauté du bas vers le haut. À la fin des années 1960, dans le cadre d'un programme de « francisation » initié par le Préfet Vignon, les Amérindiens de la Guyane française obtiennent la citoyenneté française.

De nos jours, les Amérindiens vivant en bordure de fleuve s'efforcent de préserver un équilibre fragile entre leur mode de vie ancestral et le monde moderne qui a pénétré jusqu'au plus profond de la forêt. Les assauts de la mondialisation et la propagation des médias occidentaux représentent autant de pressions externes contre lesquelles les communautés amérindiennes doivent lutter pour préserver leur mode de vie ancestral. C'est un véritable choc entre deux cultures opposées : l'une basée sur l'émancipation de l'individu et la possession de biens matériels au sein d'une société cartésienne, l'autre ancrée dans la vie en collectivité au cœur d'un univers mystique.

Le mal-être existentiel

Les enfants vivent au sein de leur famille jusqu'à environ onze ans, âge auquel ils rejoignent le collège. Certains commencent une vie en internat ou en famille d'accueil très jeunes et ils



© Collection de l'auteur

rencontrent alors d'autres communautés, d'autres modes de vie.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'harmonie entre communautés est beaucoup à relativiser. De façon générale, les habitants du littoral, en particulier les Boni, ou Bushinengués, ainsi que les créoles ont des représentations très dévalorisantes des Amérindiens, représentations prenant leurs racines dans le contexte historique de la colonisation. Victimes de ces représentations négatives, les Amérindiens se perçoivent comme inférieurs aux autres.

L'entrée au lycée à Cayenne marque un tournant majeur dans la vie des jeunes Wayanas. Confrontés à un environnement totalement nouveau, les rues animées, les bus et les belles voitures, les adolescents expérimentent un véritable dépaysement. Passées la curiosité et l'excitation de découvrir un univers différent de celui du village,

ils prennent conscience de l'absence de leurs parents et de leurs amis et se trouvent face à une nouvelle aventure qui relativise tout ce qu'ils ont connu jusque-là. Leurs difficultés d'adaptation à la vie urbaine ainsi qu'aux programmes scolaires les expose à des brimades de la part de leurs camarades citadins. Côté-toyer pendant des mois des camarades immergés dans la culture consumériste modifie profondément leurs aspirations. Leur retour au village est alors marqué par un sentiment d'incompréhension. L'impossibilité d'accéder aux biens matériels désirés engendre une profonde frustration. Tirillés entre deux univers, se détournant du monde protecteur de leur enfance, mais étant mal acceptés par un monde qui les attire, et auquel ils ont peu accès ils ressentent un profond désarroi qui les pousse vers l'addiction à l'alcool et aux drogues et un profond mal-être.

Le rapport sénatorial de 2015 cherche à identifier et à comprendre les causes du mal-être au sein des communautés amérindiennes, avec pour objectif de proposer des solutions favorisant un « mieux-être ». Il dresse un inventaire complet des causes du mal-être amérindien, incluant une autocritique de la part de la République, avec l'objectif d'orienter les autorités locales vers la manière d'aborder ces problématiques et de planifier les futurs projets. Pourtant, au nom des principes d'indivisibilité et d'égalité, le pouvoir central de métropole a du mal à prendre en compte les besoins spécifiques des peuples autochtones. La stricte observance des principes et des réglementations de la République est alors ressentie comme une véritable discrimination. Des progrès sont faits cependant depuis quelques années. Avec le transfert de nouvelles compétences stratégiques à la collectivité, ainsi qu'un renforcement de ses compétences en aménagement du territoire et en développement économique.

Le Parc Amazonien de Guyane (PAG), créé en 2007, représente une initiative majeure de conservation et

de valorisation de la biodiversité et des cultures traditionnelles. Couvrant une superficie de 34000 km², il englobe les communes de Camopi, Saül, Maripasoula, Papaïchton et Saint-Elie, ce qui en fait le plus grand parc national de France et de l'Union européenne.

La mission principale du Parc est de protéger une forêt d'une grande richesse biologique, abritant une diversité exceptionnelle d'espèces animales et végétales, certaines étant endémiques à cette région. Au-delà de ses objectifs de conservation de la nature, le Parc Amazonien de Guyane joue un rôle important dans la préservation et la mise en valeur des patrimoines culturels des communautés qui y résident, notamment les peuples amérindiens, les communautés bushinengués et les populations créoles. Ce parc national est donc un lieu de convergence entre conservation environnementale et respect des modes de vie traditionnels, reflétant une approche intégrée de la gestion des territoires et de la biodiversité. En protégeant à la fois la nature et les traditions, le PAG illustre l'importance de préserver le patrimoine mondial pour les générations présentes et futures.

Créé en 2017, le Grand Conseil Coutumier (GCC) a pour objet d'assurer la représentation des populations amérindiennes et bushinengués de Guyane. Sa mission est de défendre leurs intérêts juridiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux. Depuis sa création il s'est saisi d'un grand nombre de sujets, avec au cœur de ses préoccupations, l'état du bien-être des populations autochtones. Ce conseil coordonne diverses initiatives bénéficiant à la communauté et permet de maintenir des échanges constants avec les associations sanitaires et sociales. Il participe aux sessions de l'assemblée de Guyane, partageant des objectifs communs avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), tout en étant prêt à s'opposer à des projets allant à l'encontre des intérêts des communautés autochtones. Se distinguant d'un simple syndicat, il œuvre à

restaurer la dignité des Amérindiens, à promouvoir le sentiment de fierté d'appartenance tout en évitant les pièges du communautarisme.

Ainsi, et malgré toutes les difficultés rencontrées, on peut avancer que l'ouverture au monde occidental ne signifie pas nécessairement une érosion complète des valeurs et des savoir-faire ancestraux des communautés.

L'exception des Kali'na sur le littoral est un exemple à méditer et peut-être à suivre. Cette communauté, résidant à Saint-Laurent du Maroni et le long du littoral, d'Awala-Yalimapo jusqu'à Cayenne, semble être moins encline à un sentiment de mal-être. Actifs au sein des entreprises de Cayenne et de Saint-Laurent, les membres de la communauté Kali'na ne négligent pas pour autant leurs traditions ancestrales. Chaque quartier amérindien est dirigé par un chef coutumier et dispose de sa propre hiérarchie interne. Les anciens y conservent le respect qui leur est dû, tandis que les jeunes manient avec aisance tant le kali'na que le français.

Sur Awala Yalimapo, tous les ans sont organisés des jeux traditionnels Kali'na . On peut certes alléguer que ces manifestations attirant les touristes dénaturent les traditions pour en faire un simple spectacle folklorique. Mais un fait est là : les Kali'na connaissent un taux de suicide moins alarmant que les familles vivant le long du fleuve. Cette population a su, au fil des décennies, trouver un équilibre entre le respect de ses traditions et l'intégration au monde occidental.

Dans le même but de renforcer la visibilité des peuples autochtones dans l'espace public et de valoriser leurs langues, leurs cultures et leurs savoirs, la Collectivité Territoriale de Guyane organise chaque année Les Journées des Peuples Autochtones, offrant une programmation riche en prestations artistiques, chants, musiques, arts culinaires, artisanat, expositions et conférences. Ce sont des moments de fierté pour toute la communauté, démontrant que les modes de vie traditionnels et

modernes peuvent coexister harmonieusement.

À l'instar de la bonne adaptation à la vie moderne des Kali'na vivant sur le littoral, on peut espérer que l'état actuel de mal-être des Amérindiens du haut Maroni et du haut Oyapock ne soit qu'une phase transitoire. Le Grand Conseil Coutumier de Guyane peut jouer un rôle très important. Son action exemplaire au service des peuples de Guyane fait de cette institution un complément identitaire indispensable du pouvoir central de la république.

Ainsi, contribuer à aider tous les peuples autochtones de Guyane à trouver une place dans la société moderne sans pour autant renoncer à la fierté de leurs origines est le pari que doit relever la France pour palier le mal-être amérindien. Même si pour cela les traditions ancestrales doivent perdre beaucoup de leur caractère sacré.

Capitaine Antoine Saint-Laurent



FAMILLES ET PARENTALITÉ : QUELLE PLACE POUR LE SMA FACE AUX DÉFIS POSÉS PAR LES PARTICULARISMES POLYNÉSIENS ?

Le Service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf) s'inscrit dans un environnement social singulier, marqué par une jeunesse à la fois volontaire, jeune et souvent déjà investie de responsabilités parentales.



© Philippe Collignon

Avec le Chef de corps du Régiment du Service militaire adapté de Polynésie française, Le Colonel Fabrice Avenel.

En 2023, 27 % des 620 volontaires incorporés étaient père ou mère de famille, âgés en moyenne de 21 ans. Ces jeunes, parfois isolés ou issus de milieux précaires, portent déjà la charge d'un foyer avant même d'avoir trouvé leur place dans la société. Leur arrivée au régiment ne relève donc pas seulement d'un projet professionnel : elle représente souvent une tentative de réinsertion globale, sociale et identitaire.

Pour comprendre les défis auxquels le RSMA-Pf est confronté, il faut d'abord saisir ce que recouvre la notion de *famille* dans le contexte polynésien. La société locale s'appuie sur une structure élargie, le *'ōpū ho'e*, cellule regroupant plusieurs générations vivant sous un même toit. Cette configuration familiale, fondée sur la solidarité et la continuité des lignées, constitue le socle de la cohésion sociale. Elle offre un réseau

d'entraide puissant, capable d'amortir les chocs économiques et d'assurer la garde ou la prise en charge d'enfants dans un contexte insulaire marqué par l'éloignement géographique.

Cette solidarité s'exprime notamment à travers la pratique du *fa'a'amura'a*, don ou adoption d'un enfant au sein du cercle familial élargi. Loin d'être marginale, cette coutume concerne plus



© La Présidence de la Polynésie française

Journée internationale de la famille.

d'une femme sur dix en Polynésie. Le lien social en sort parfois renforcé, mais cette logique d'obligation familiale – qui peut impliquer un transfert de responsabilité sans rupture du lien biologique – introduit aussi des zones grises : qui est réellement responsable de l'enfant, sur le plan éducatif, moral ou affectif ?

Le même schéma se retrouve dans les mobilités familiales. Les jeunes, notamment ceux des archipels éloignés, sont souvent confiés à des proches résidant à Tahiti pour y poursuivre leur scolarité. Ce confiage, perçu comme un prolongement du *fa'a'amura'a*, repose sur la même logique de devoir d'accueil et de solidarité. Il témoigne d'une société où la mobilité et le partage structurent le lien social, mais où la frontière entre solidarité et contrainte est parfois ténue.

Ces pratiques, piliers du modèle familial polynésien, ont permis pendant des décennies de préserver la cohésion des communautés. Mais elles se heurtent aujourd'hui à une transformation rapide des modes de vie, à la précarisation économique et à la confrontation avec des normes occidentales centrées sur la famille nucléaire et la responsabilité individuelle. Dans ce contexte, le RS-MA-Pf se retrouve en première ligne : il

accueille une jeunesse façonnée par ces logiques familiales complexes.

Dynamiques sociales et facteurs de fragilité

Sous la surface d'une solidarité familiale souvent mise en avant, la société polynésienne connaît des fragilités profondes. Les mêmes structures qui garantissent l'entraide peuvent aussi produire des tensions internes et, dans certains cas, favoriser des situations de maltraitance. Problématique qui n'est pas propre à la Polynésie mais qui touche la plupart des outre-mer. Il s'agit ici de comprendre les mécanismes par lesquels les agencements sociaux et économiques conduisent à la banalisation de la violence dans certains foyers.

Les effets d'une promiscuité contrainte

Le *'ōpū ho'e*, fondé sur la cohabitation de plusieurs générations, multiplie les interactions et donc les risques de conflits. Quand cette cohabitation est choisie, elle reste un facteur de stabilité. Lorsqu'elle est subie – faute d'emploi, de logement ou de moyens d'émancipation – elle devient une source de tension.

Les obligations d'accueil, inscrites dans la culture, ne s'accompagnent pas toujours des ressources nécessaires pour y répondre. Accueillir un enfant *fa'a'amu* ou un proche en difficulté peut renforcer le sentiment d'étouffement dans des foyers déjà surchargés. Ces situations, d'abord relationnelles, se transforment en agencements propices à la violence domestique, selon la logique cumulative décrite par Loïs Bastide : accumulation de facteurs économiques, sociaux et affectifs qui finissent par déborder la capacité de régulation du groupe familial.

Les violences ne traduisent donc pas une prédisposition culturelle, mais bien une pression situationnelle : promiscuité, dépendance, et absence de repères stables. Dans des environnements où la famille reste le noyau social, la dénonciation d'un acte maltraitant revient souvent à briser le lien qui garantit la survie économique du foyer.

Précarité et dépendance économique : un terrain aggravant

La fragilité économique accentue ces logiques de dépendance. Le chômage touche une part importante des jeunes, et 35 % de la population vit dans



La grande famille polynésienne réunie !

© Maison de la Culture, pf

des logements sur-occupés. La vie en famille élargie n'est plus seulement un choix culturel : elle est une nécessité économique. Ce cadre contraint complique l'exercice de la parentalité. Les responsabilités se diluent : les grands-parents ou les oncles assument l'éducation, tandis que les jeunes parents, parfois sans emploi, peinent à s'imposer comme figures d'autorité. Cette dilution des rôles alimente un sentiment de désengagement, voire de déresponsabilisation, qui fragilise la transmission des repères parentaux.

Les situations de violence naissent alors souvent d'une frustration accumulée : perte d'autorité, sentiment d'impuissance, dépendance à la famille. Les addictions, notamment l'alcool et le cannabis localement appelé paka, viennent désinhiber les tensions déjà latentes. La violence devient, dans certains foyers, un mode d'expression plutôt qu'un acte délibéré — une manière de réguler un conflit dans un cadre saturé de contraintes.

Un rapport ambivalent à la modernité

La Polynésie vit un réel changement culturel : la jeunesse aspire à l'autonomie individuelle et au modèle du couple indépendant, mais se heurte à la persistance de logiques collectives et à un contexte économique qui ne permet pas l'émancipation. Ce tiraillement

entre tradition et modernité crée des fractures. D'un côté, l'idéal de la famille élargie persiste comme norme sociale ; de l'autre, la réalité économique impose des choix douloureux — départ du foyer, abandon d'enfants. La modernité apporte la liberté du choix, mais pas toujours les moyens matériels de l'assumer. Les jeunes Polynésiens se retrouvent donc souvent à la croisée de deux modèles familiaux : celui de la solidarité communautaire et celui de la responsabilité individuelle. Cette tension nourrit un sentiment d'instabilité et, parfois, une reproduction inconsciente des comportements subis. La parentalité n'est plus un rôle transmis naturellement, mais doit être apprise.

Le rôle stratégique du RSMA : former, protéger, responsabiliser

Le RSMA-Pf n'a pas vocation à remplacer les services sociaux, mais son positionnement en fait un acteur clé de la reconstruction sociale de la jeunesse polynésienne. Par sa mission d'insertion professionnelle, il agit directement sur les causes structurelles de la précarité, et indirectement sur celles de la maltraitance et de la désagrégation familiale. Son efficacité repose sur deux atouts : la confiance dont il bénéficie auprès des jeunes, et sa capacité à conjuguer cadre, exigence et accompagnement.

Un cadre d'insertion à fort effet de levier

En accueillant près de 800 volontaires chaque année, le RSMA touche environ 17 % d'une tranche d'âge de 18 à 25 ans. Cet ancrage massif en fait un acteur social de premier plan. Les jeunes qui s'y présentent ne cherchent pas seulement un emploi : ils viennent y chercher une structure, un rythme, une reconnaissance. Le régiment agit donc comme un sas, permettant de rompre avec les logiques de dépendance et de reprendre prise sur son parcours.

La formation repose sur les quatre piliers historiques du SMA : savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir et savoir-servir. Cette articulation entre apprentissage technique et formation comportementale donne au RSMA un rôle unique : celui de réapprendre la conscience de soi et du collectif, valeurs que la société civile peine parfois à transmettre. À travers les modules de formation, les jeunes découvrent la discipline, la régularité, la hiérarchie — autant de repères structurants qui, replacés dans le contexte polynésien, permettent de reconstruire une conscience parentale abîmée.

Une fonction éducative assumée

Le RSMA ne se limite plus à transmettre un métier. Il endosse une fonction éducative et civique explicite. Dès l'incorporation, des sessions

d'information sont organisées sur les violences intrafamiliales, la parentalité, les addictions et les droits fondamentaux. Ces interventions, menées avec des partenaires institutionnels tels que la Maison de protection des familles, l'APAJ ou le centre de prévention des addictions, visent à déconstruire les réflexes de normalisation de la violence. Il ne s'agit pas d'une simple sensibilisation morale, mais d'un travail de fond sur la prise de conscience : faire comprendre à des jeunes souvent élevés dans un environnement violent que ces comportements ne sont pas "la norme", et qu'ils peuvent en être les acteurs de rupture.

Le régiment dispose aussi d'un pôle médico-psycho-social intégré, composé de médecins, psychologue et assistante sociale. Les entretiens individuels réalisés dès l'incorporation permettent d'identifier les situations à risque et d'engager un suivi discret, mais continu. Le cadre militaire devient alors un outil de protection et de reconstruction, bien plus qu'un instrument disciplinaire. Cette présence, régulière et bienveillante, crée une forme de stabilité que beaucoup de jeunes n'ont jamais connue dans leur environnement familial.

Le RSMA comme formateur à la responsabilité parentale

L'enjeu dépasse la seule formation : il s'agit d'amorcer une éducation à la responsabilité, notamment pour les jeunes parents. Les 45 % de volontaires chargés de famille, souvent mères célibataires, témoignent d'un besoin d'accompagnement spécifique. Le RSMA, en leur offrant un cadre d'autonomie économique et sociale, devient un espace où la parentalité se réapprend à travers l'exemple et la rigueur du quotidien.

L'expérience militaire agit ici comme une école du cadre : être ponctuel, tenir un engagement, assumer une tâche jusqu'à son terme. Ces règles, une fois réappropriées, redeviennent des outils éducatifs pour leurs propres enfants. Dans ce processus, le RSMA agit dans des champs multiples : en rétablissant la responsabilité individuelle, il réhabilite la

fonction parentale. Le bénéfice ne se limite pas à la personne formée ; il touche la cellule familiale, puis la communauté.

Axes d'amélioration et leviers d'action

Le RSMA-Pf possède déjà une légitimité forte dans son action au profit de la jeunesse. Son ancrage local, son contact direct avec les réalités du terrain et la confiance qu'il inspire en font un outil d'influence sociale unique. Pourtant, face à la complexité du contexte polynésien, certaines adaptations apparaissent nécessaires pour renforcer son impact. Trois axes se dégagent : la formation culturelle des cadres, la coopération institutionnelle et le soutien ciblé à la parentalité.

Mieux former les cadres au contexte local

L'efficacité du dispositif dépend d'abord de la compréhension fine des particularismes culturels par ceux qui le font vivre. Les cadres métropolitains affectés en Polynésie sont souvent bien formés sur le plan technique, mais peu préparés à appréhender la complexité des structures familiales locales. Or, une méconnaissance du *'ōpū ho'e*, du *fa'a'amura'a* ou des obligations sociales peut conduire à des incompréhensions, voire à des jugements condescendants. Ces biais culturels nuisent à la relation de confiance avec les volontaires et affaiblissent la crédibilité du dispositif.

Une formation sur ces spécificités devrait être systématisée avant la prise de poste : éléments de sociologie locale, coutumes, problèmes économiques, représentations de la famille, etc. L'objectif est que les cadres soient conscients du terrain humain sur lequel ils interviennent. Mieux comprendre, c'est mieux accompagner.

Coopérer pour créer un accompagnement dans la durée

Le RSMA ne peut, seul, compenser les fragilités familiales ou économiques de ses volontaires. Mais il peut devenir une référence dans le système social

polynésien, en renforçant la coopération avec les services civils et les associations locales. Une coordination plus étroite avec la Direction des solidarités, la Maison de protection des familles ou les associations d'aide aux victimes permettrait d'assurer une continuité de suivi après la fin de la formation. Le RSMA est souvent le premier lieu où les jeunes osent parler de ce qu'ils ont vécu ; il doit donc pouvoir orienter immédiatement ces situations vers des structures partenaires, sans rupture de confiance ni perte d'information.

Cette logique partenariale pourrait s'étendre aux domaines de la santé mentale, de la garde d'enfants, et du logement. Des conventions locales simplifiées – hébergement temporaire, accompagnement post-formation, suivi de la parentalité – donneraient au RSMA une capacité de relais social plutôt qu'une responsabilité supplémentaire. L'enjeu est de fluidifier les parcours, pas de bureaucratiser la solidarité.

Soutenir la parentalité et l'autonomie des jeunes mères

Les jeunes parents, en particulier les mères célibataires, représentent un public prioritaire mais vulnérable. Leur réussite au sein du régiment dépend autant de la qualité de la formation que de leur capacité à gérer leurs contraintes familiales. Des initiatives spécifiques pourraient être développées :

- Modules pratiques sur les droits familiaux et sociaux,
- Accompagnement à la recherche de solutions de garde ou de logement via les partenaires sociaux.

Ces actions doivent être pensées non comme une aide ponctuelle, mais comme une volonté d'autonomisation : donner les outils pour assumer pleinement ses responsabilités parentales sans retomber dans la dépendance économique ou familiale. L'autonomie financière, cœur du modèle SMA, devient ainsi un vecteur de stabilité familiale. Chaque insertion réussie est une prévention de plus contre la reproduction des schémas de violence ou d'abandon.



© tim-mckenna.com

Conclusion : un rôle sociétal à assumer pleinement

La Polynésie française se distingue par la force de ses liens familiaux et la vitalité de ses solidarités, mais ces mêmes forces deviennent parfois des contraintes quand elles s'exercent dans un contexte de précarité économique et de déséquilibre social. Le *'ōpū ho'é* et le *fa'ā'amura'a*, piliers d'un système collectif ancien, continuent d'assurer la cohésion des communautés. Pourtant, ces structures peinent à absorber les mutations rapides de la société contemporaine, où la mobilité, la modernité et l'individualisation redéfinissent les équilibres. Les violences intrafamiliales et la défaillance de certaines responsabilités parentales ne relèvent pas d'une dérive culturelle, mais d'un désajustement structurel entre traditions de solidarité et conditions de vie modernes.

C'est précisément dans cet entre-deux que le RSMA-Pf trouve toute sa légitimité. En combinant rigueur militaire, accompagnement social et formation

professionnelle, il agit comme un régénérateur de cohésion sociale. Là où d'autres institutions interviennent en réparation, il agit en prévention, en permettant aux jeunes de reconstruire des repères avant qu'ils ne reproduisent les cycles de dépendance et de violence. Le RSMA offre un espace temporaire mais particulièrement utile : celui de la distance nécessaire pour penser différemment. En quittant le foyer familial pour intégrer le régiment, le volontaire s'extrait des pressions sociales, découvre la valeur de l'autonomie et réapprend la responsabilité — non pas comme contrainte, mais comme un moyen d'accomplissement.

L'enjeu dépasse le seul cadre militaire. En travaillant sur les notions de cadre, de responsabilité et d'engagement, le RSMA participe directement à la consolidation du tissu social polynésien. Chaque jeune inséré professionnellement, chaque parent conscient de ses devoirs, chaque volontaire capable de transmettre un comportement différent à ses enfants contribue à modifier la

conscience collective. Cet impact limité mais durable, justifie pleinement que le RSMA-Pf soit reconnu non seulement comme un outil de formation, mais comme un acteur central de cohésion nationale en contexte ultramarin.

Pour renforcer cette mission, trois conditions doivent rester prioritaires :

- une acculturation systématique des cadres à la réalité locale ;
- une coopération étroite avec les acteurs civils du social et de la santé ;
- une politique d'autonomisation ciblée sur les jeunes parents, en particulier les mères isolées.

Le RSMA ne changera pas seul les problématiques sociales de la Polynésie, mais il dispose des leviers les plus concrets pour amorcer un changement : le travail, la responsabilité, la confiance retrouvée en soi. Dans un territoire où la famille reste le cœur battant de la société, fidèle à sa devise « *la réussite par l'effort et le travail* », le régiment permettra à de jeunes Polynésiens de devenir des femmes et des hommes debout, fiers et responsables.

Capitaine Gauthier PACOTTE

« La Méditerranée est un millier de choses à la fois. Non pas un paysage, mais d'innombrables paysages. Non pas une mer, mais une succession de mers. Non pas une civilisation, mais des civilisations entassées les unes sur les autres. [...] L'avenir de la Méditerranée, son destin, ne se jouera pas dans la confrontation, mais dans sa capacité à retrouver son unité profonde, celle des échanges, des cultures mêlées et d'un destin environnemental partagé. Vivre en Méditerranée, c'est participer à une communauté de destin. »

Fernand Braudel, « *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* » (avec une interprétation de ses thèses appliquée aux enjeux contemporains) - 1949 -



LA MÉDITERRANÉE, "UNE MER, TROIS CONTINENTS", priorité de la politique de voisinage élargi de l'Union européenne dans le domaine environnemental et climatique

Le pacte pour la Méditerranée vise à renforcer des partenariats de l'Union européenne avec les États du sud, de l'Est de la Méditerranée et les pays du Golfe.



La Commissaire européenne Dubravka ŠUICA lors du lancement du Pacte pour la Méditerranée, le 16 octobre 2025.

Les ministres des États membres de l'UE et des pays partenaires du sud de la Méditerranée se sont réunis le 28 novembre 2025 à Barcelone pour lancer conjointement le Pacte pour la Méditerranée à l'occasion du 30^e anniversaire du processus de Barcelone, un partenariat

qui promeut la coopération et la stabilité entre l'UE et les pays méditerranéens. La haute représentante/vice-présidente Kaja Kallas et la commissaire chargée de la Méditerranée Dubravka Šuica ont coprésidé la cérémonie de lancement, soulignant ainsi l'importance de ce

partenariat renforcé. Le « Pacte pour la Méditerranée - Une mer, un pacte, un avenir – une ambition commune pour la région » est composé de trois piliers : « les personnes comme moteur du changement, des relations et de l'innovation » ; « des économies plus fortes, plus

durables et plus intégrées » ; « *sécurité, préparation et gestion des migrations* ». Il est également ouvert à la participation de partenaires au-delà du sud de la Méditerranée, notamment le Golfe, l'Afrique subsaharienne, les Balkans occidentaux et la Turquie. Le renforcement de la coopération entre l'UE, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la région du Golfe est un objectif clé du pacte.

Ces quelques réflexions visent à dresser un état des lieux du rôle de l'Union européenne parmi les autres acteurs du partenariat euro-méditerranéen, de la situation préoccupante en Méditerranée au regard des enjeux environnementaux et climatiques, des mesures indispensables pour rendre la coopération intra méditerranéenne plus efficiente et enfin des mesures d'accompagnement des États méditerranéens par le renforcement des compétences et par le soutien financier des programmes d'action.

L'Union européenne parmi les acteurs du partenariat euro-méditerranéen.

Ce partenariat devrait prendre un essor particulier dans le champ (immense) de la politique de développement et de coopération de l'UE avec les États tiers. En attestent, les orientations politiques de la Commission européenne 2024-2029 qui ont fixé comme priorité l'adoption du nouveau pacte pour la Méditerranée qui devrait être adopté à la date anniversaire du lancement du processus de Barcelone (le 20 novembre 2025). Ce pacte, fondé sur des partenariats globaux, est axé sur l'investissement, la stabilité économique, l'emploi, l'énergie, les transports, la sécurité, la migration, le développement durable, le climat. L'UE y entend promouvoir « *...une approche intégrée mêlant des éléments de politiques économiques, humanitaires, de développement, de paix et de sécurité, et fondée sur les valeurs et principes de l'UE...* ». Les dimensions environnementales et climatiques en constituent un pan majeur. Il est intéressant d'analyser comment ce pacte compte s'inscrire

dans les politiques menées par d'autres organisations, notamment onusiennes, qui ont en charge depuis de nombreuses années la mise en œuvre d'instruments juridiques et financiers dans ces domaines. Il s'agit prioritairement des travaux du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de l'organisation maritime internationale (OMI), lesquels mènent en relation avec d'autres partenaires, étatiques ou non, des stratégies de protection dans les domaines de l'environnement, de la préservation du milieu marin et du climat. Leur cadre commun de partenariat est organisé autour de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, adoptée à Barcelone, le 16 février 1976 et enrichie de plusieurs protocoles¹.

Au plan politique, le processus de Barcelone, lancé à l'initiative du Président Chirac en 1995 a évolué en une organisation intergouvernementale, l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui a vu le jour lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée (le 13 juillet 2008). En tout état de cause, le partenariat euro-méditerranéen n'est pas exclusif des relations traditionnelles qu'entretiennent les États membres et en particulier la France avec les pays du Sud de la Méditerranée. La force de frappe de l'UE ne doit pas occulter les dimensions historiques, culturelles et linguistiques, propres aux pays qui ont un passé commun et qui sont essentielles dans les relations avec les pays du sud.

Dans l'Union européenne, le partenariat euro-méditerranéen présenté comme une priorité forte, s'est traduit par une réforme structurelle importante. La Commission européenne a créé en septembre 2024² une nouvelle direction exclusivement consacrée à la région méditerranéenne, à savoir l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et étendue aux pays du Golfe (DG MENA). Au total, plus de 500 personnes sont affectés à cette DG, tant au siège, à Bruxelles, que dans les délégations de l'UE qui a pour fonction de lancer le nouveau pacte pour la Méditerranée élaboré par la Commission³. Cette DG s'appuie

pour la première fois sur l'ensemble des instruments juridiques et financiers de l'UE et sur les possibilités offertes par la double transition verte et numérique afin de relancer la coopération intra méditerranéenne. Mais un récent rapport⁴ de l'Union pour la Méditerranée (UpM), montre que l'intégration dans la région constituée par l'UpM⁵ progresse mais « *...reste en deçà de son potentiel dans différents domaines économiques, en raison des difficultés persistantes rencontrées en matière de circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et des idées...* ». Il précise que les pays du Golfe, plus particulièrement, sont devenus des contributeurs majeurs aux investissements directs à l'étranger dans la région de l'UpM. En effet, l'Union pour la Méditerranée compte près de 800 millions d'habitants, soit 9,8 % de la population mondiale en 2024. L'histoire et la position géographique stratégique de la région rendent son rôle essentiel pour la connectivité et le commerce mondial, y compris le commerce de ressources énergétiques. Dans le contexte global de la coopération et de l'intégration intra méditerranéenne,

1. Entrée en vigueur en 1978. Les différents protocoles à la convention de Barcelone adoptés ultérieurement visent à régir les principales sources de pollution : "immersions", "prévention et situations critiques", "sources terrestres", "Aires spécialement protégées", "offshore", "déchets dangereux", relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (GIZC).

2. Placée sous la responsabilité de la commissaire à la Méditerranée, Dubravka Šuica, la DG MENA constitue dorénavant le point d'entrée de la Commission pour l'ensemble des pays de la région. Cette DG contribue « *... à façonner les objectifs de la politique méditerranéenne de l'UE, à les poursuivre et à les faciliter à l'aide d'un soutien technique et financier* ».

3. SWD (2021) 23 final communication conjointe au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions "Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional - Un nouveau programme pour la Méditerranée" (09 février 2021).

4. UpM/OCDE : "Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025" (12 septembre 2025).

5. L'UpM est composée des États parties suivants : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie, Turquie et des 27 pays membres de l'Union européenne. La Libye a le statut d'observatrice.

les dimensions environnementale et climatique constituent des défis majeurs et urgents⁶. Parmi les institutions les plus impliquées sur ces questions, on retrouve, côté européen, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et côté onusien, le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/PAM), qui alertent régulièrement sur l'état de la Méditerranée et sur l'urgence de la mise en œuvre de politiques de protection plus efficaces.

La situation est particulièrement préoccupante en Méditerranée au regard des enjeux environnementaux et climatiques.

Si l'entrée en vigueur de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (convention BBMJ)⁷ est une avancée certaine, la situation en Méditerranée n'est pas bonne. En termes de protection du milieu marin, le rapport sur l'état de l'environnement 2020 du Plan Bleu/PAM/PNUE⁸ indique qu'il reste beaucoup à faire sur les rives Sud et Est du bassin méditerranéen ; 8,33 % de la surface est sous statut de protection dont seulement

L'Union pour la Méditerranée



© Questions internationales, numéro 36, La Documentation française, Paris, mars-avril 2009. <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/revues/qi/sommaires/36/sommaire36.shtml>

0,04% avec des restrictions d'accès ou d'interdiction de la pêche. Et seulement 18 % des aires Marines protégées disposent plan de gestion opérationnels. Les espaces marins sont les moins protégés avec seulement 8,4% de couverture au niveau mondial selon le rapport de novembre 2024 de *Protected Planet*⁹, la base de données du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) qui fait référence en la matière. La 15^e conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, confortée par le succès de la Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) tenue à Nice (9 au 14 juin 2025) et l'entrée en vigueur en janvier 2026 du traité BBMJ précité constituent un encadrement politique et juridique fort.

Pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques et rendre ces traités opérationnels, le pacte sur la

Méditerranée prône un partenariat dynamique et multidisciplinaire qui intègre les transports maritimes, le tourisme, les pêcheries, l'aquaculture, la plaisance, les activités littorales, etc. qui sont autant de domaines potentiellement conflictuels dans les 21 pays du bassin méditerranéen. Un partenariat effectif d'autant plus nécessaire face aux disparités économiques de la région et à une situation qui plus que préoccupante voire parfois grave en Méditerranée.

Deux récents rapports de l'Agence européenne de l'environnement¹⁰ et de Copernicus¹¹, révèlent pour le premier que « la plupart des voyants sont au rouge », le second tire la sonnette d'alarme sur la santé des océans de l'Arctique aux tropiques. Si le rapport sur l'état de l'environnement reconnaît que des progrès significatifs ont été réalisés dans la baisse des émissions de gaz à

6. "Vers une mer Méditerranée plus propre : une décennie de progrès" dresse le bilan des progrès accomplis et des défis à relever dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 de l'Union pour la Méditerranée (UpM) pour une Méditerranée plus propre (H 2020).

7. United Nations Convention on the Law of the Sea on the Conservation and Sustainable Use of Marine Biological Diversity of Areas beyond National Jurisdiction (BBNJ Agreement)

8. PAM, Plan d'action pour la Méditerranée, PNUE : Programme des Nations-Unies pour l'environnement

9. PNUE : rapport « Protected Planet 2024, objectifs, défis et recommandations » -25/11/24 -

10. 7^{ème} rapport sur l'état de l'environnement publié par l'AEE (depuis 1995) en relation avec le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet, composé d'experts des 32 pays membres et des 6 pays coopérants de l'AEE) - 29/09/25 - <https://www.notre-environnement.gouv.fr/ree-2024/>

effet de serre et de polluants atmosphériques, l'état général de l'environnement en Europe et en particulier en Méditerranée se dégrade. Les atteintes à la biodiversité et les effets du changement climatique demeurent des défis majeurs à relever. Les perspectives de la plupart des tendances environnementales sont négatives et « ...présentent des risques majeurs pour la prospérité économique, la sécurité et la qualité de vie en Europe... ». Le rapport Copernicus n'est pas moins préoccupant. On assiste à un réchauffement sans précédent avec au printemps 2024 une température record de 21 ° C, avec des impacts majeurs sur l'écosystème terrestre et des canicules marines : en 2023 et 2024, les températures des océans ont dépassé les records précédents de plus de 0,25 °C, affectant les écosystèmes, la pêche et les économies côtières. Une hausse du niveau des mers de 228 millimètres entre 1901 et 2024 menace 200 millions d'Européens vivant dans les zones côtières et mettant en péril les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ; en Méditerranée, une explosion des espèces envahissantes poussant les pêcheries locales au bord de l'effondrement.

Ce diagnostic posé, il convient de tenir compte également du dernier rapport élaboré par l'Agence européenne de l'environnement et l'Agence européenne de sécurité maritime dédié à l'impact du transport maritime européen sur l'environnement¹². Si ce rapport fait état de progrès sur la prévention et la lutte contre la pollution marine, il met en exergue les défis sérieux persistants pour réduire l'empreinte carbone du transport maritime et parvenir à prévenir



© WWF

plus efficacement la pollution marine. Il enjoint le secteur à accélérer ses efforts pour passer à des carburants plus propres et à des pratiques portuaires et maritimes durables afin de réduire son impact sur les écosystèmes marins et côtiers... et la santé publique (infra). Il lui paraît donc essentiel que le secteur finalise sa transition écologique grâce notamment aux innovations et technologies nouvelles, facteurs de durabilité future à coût abordable.

Des mesures doivent être prises pour rendre plus efficace la coopération intra-méditerranéenne

Le travail en silos des différentes institutions n'est pas le plus efficace, même s'il est normal que chacune d'entre elles dispose de sa propre stratégie. Aussi, optimiser les chances de succès de la coopération intra méditerranéenne nécessite de faire converger les stratégies internationales et européennes. Ces différentes stratégies ne peuvent s'ignorer l'une l'autre. Il est donc primordial que les différentes institutions qui les portent puissent coordonner leurs programmes afin d'optimiser leurs partenariats financiers. Le pacte pour la Méditerranée promeut une transition fondée sur la résilience au changement climatique, l'énergie et l'environnement

et parallèlement les acteurs onusiens ont défini leurs propres priorités et stratégies (d'autres partenaires comme la Banque mondiale développent également une stratégie et des programmes d'action dans la région MENA).

Pour l'UE, l'espace méditerranéen est une des zones les plus sensibles au monde au regard du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ce pacte vise à promouvoir la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe, cadre d'action majeur de l'UE pour le climat et l'environnement depuis 2019, qui a défini ses priorités stratégiques¹³. Dans la dimension protection, parmi l'ensemble des domaines couverts par le pacte vert, on peut constater une convergence avec les programmes onusiens, notamment dans les chapitres protéger l'environnement et les océans, et climat. La protection de la biodiversité et des écosystèmes, la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, la promotion de l'économie circulaire, la meilleure gestion des déchets, la durabilité de l'économie bleue, des secteurs de la pêche et la neutralité climatique en constituent le socle. Mais le pacte pour la Méditerranée ne se réduit pas à un programme de protection. Il entend promouvoir la coopération dans le domaine des énergies propres, en tant que nouvelle priorité stratégique compte-tenu des ressources solaires

11. Copernicus, programme spatial de surveillance intégrée de l'environnement de l'UE qui a publié la 9^e édition de son rapport "sur l'état des océans (OSR) de l'UE" - 30/09/25 -

12. Rapport conjoint AEE/AESM "EU maritime transport : "progress made, but environmental, sustainability challenges persist" - 04/02/2025

13. Com (2019) 640 final - communication de la commission au parlement européen, au conseil européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : "Le pacte vert pour l'Europe".

et éoliennes importantes dans cette région. Il encourage donc la coopération sur le déploiement massif des énergies renouvelables et de la production d'hydrogène propre (conforme en cela avec la plateforme régionale de l'UpM pour la recherche et l'innovation). L'objectif est d'atteindre au moins 40 gigawatts de capacité d'électrolyseurs dans le voisinage de l'UE d'ici 2030 et une interconnexion plus forte des réseaux électriques. En outre, le pacte soutient les efforts et mesures en matière d'efficacité énergétique en mettant l'accent sur les bâtiments et les appareils électroménagers, les politiques visant à lutter contre les émissions de méthane provenant de la production, du transport et de l'utilisation de combustibles fossiles, conformément au cadre défini dans la stratégie de l'UE sur le méthane. Il définit quatre priorités : a) la gouvernance climatique et environnementale, son lien avec les finances publiques et les initiatives fiscales, et le suivi des objectifs ; b) le soutien aux initiatives de tarification du carbone ; c) les capacités administratives et l'assistance technique ciblée pour mettre en œuvre et faire respecter la législation, tant au niveau central que local ; d) l'éducation et la sensibilisation tant au sein du secteur privé que de la population dans son ensemble, en tant qu'agents du changement.

Au regard de ces objectifs, force est de constater qu'il existe des liens étroits avec les programmes onusiens. Le dernier rapport du PNUE et du PAM consacré à l'état de l'environnement en Méditerranée¹⁴ avait dès 2019 déclenché des signaux d'alarme à la hauteur de l'urgence et des risques encourus en cas d'inaction. Il a défini huit menaces majeures pour l'environnement dans cette région particulièrement fragile. Le changement climatique qui affecte la Méditerranée « *...bien davantage que la moyenne mondiale...* » ; La densité de



© seos-project.eu

la population dans les régions côtières qui a continué d'augmenter à des taux insoutenables sur la dernière décennie « *... entre 1965-2015, les pressions urbaines se sont intensifiées dans 75 % des pays méditerranéens...* » ; Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont plus graves dans les régions urbaines et portuaires. Les impacts du manque d'eau potable et des installations de traitement des eaux usées sont importantes sur la santé, en particulier sur les rives Sud et Est de la région. Les déchets et leur gestion demeurent un défi pour beaucoup de pays : environ 730 tonnes de déchets plastiques finissent chaque jour dans la mer Méditerranée (chiffre de 2019). Les pratiques de pêche menacent les ressources halieutiques : 78 % des stocks évalués sont surexploités. Les combustibles fossiles dominent généralement la fourniture d'énergie dans la région méditerranéenne, avec de lourdes incidences sur la santé et l'environnement. Enfin, l'utilisation excessive de produits pharmaceutiques et chimiques suscite des inquiétudes croissantes en particulier dans les pays du nord de la Méditerranée (environ 700 substances chimiques seulement sur 7 000 commercialisées étudiées au regard de leurs effets à risque,

notamment la pénétration des perturbateurs endocriniens sur les milieux).

Une approche pragmatique et opérationnelle s'impose dans la mise en œuvre des différentes stratégies environnementale et climatique. Les priorités du pacte pour la Méditerranée sont tournées vers l'efficacité des ressources, la lutte contre la pollution et la protection de la biodiversité. L'urbanisation croissante, la perte de biodiversité, la déforestation, la dégradation des sols, la perte et la fragmentation des habitats, l'augmentation importante de la pollution marine et terrestre, l'impact du changement climatique sur les ressources, en particulier l'accès à l'eau sont les cibles de la stratégie de l'Union européenne parmi les autres enjeux environnementaux et climatiques. Le plan se concentre donc sur les mesures visant à protéger et à restaurer la biodiversité, tant marine que terrestre, animale et végétale, ainsi que sur la gestion quantitative et qualitative durable de l'eau, y compris le traitement des eaux usées, la réutilisation de l'eau, la lutte contre la pollution atmosphérique, compte tenu des niveaux de pollution constatés dans toute la région, en particulier dans les zones côtières densément

14. Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée et Plan Bleu (2020) : "État de l'Environnement et du Développement en Méditerranée. Nairobi. (RED 2020) " (2019).

urbanisées, où se concentrent les émissions atmosphériques provenant de l'industrie et des transports, ainsi que leur impact sur le milieu marin. L'approche la plus judicieuse repose sur des projets les plus opérationnels dont les effets probants peuvent être aisément mesurés. Ainsi en est-il, par exemple, du projet de zone de réglementation des émissions des navires en Méditerranée (ECA) dont la France est à l'origine. L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), associé au Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) et au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ont préalablement mené une étude sur l'impact des pollutions atmosphériques sur la santé publique. Il alerte sur l'augmentation inquiétante des cancers et des maladies cardio-vasculaires sur les populations vivant dans les zones industrialo-portuaires¹⁵ chiffrant à 228 000 décès prématurés annuels dus à la pollution de l'air dans les pays méditerranéens.

Lorsque le pacte pour la Méditerranée émet le vœu d'une approche plus partenariale et multidisciplinaire, cet exemple est tout à fait probant. La France a, la première, fourni les études et argumentaires scientifiques incontestables en relation avec la Commission et le PNUE (qui ont mené également des études sur le sujet), ces études

ont intégré les dimensions "maritime – environnement – santé" et ont incité les différents partenaires à travailler ensemble : États membres, États parties à la convention de Barcelone, Commission, PNUE, OMI avec l'implication des ONG et de la société civile, eu égard à la sensibilité du sujet. Cette réglementation qui est entrée en vigueur en 2025 nécessite un accompagnement technique et financier en faveur des États du Sud et de l'Est de la Méditerranée (dont certains sont candidats à l'adhésion à l'UE comme l'Albanie ou le Monténégro), l'UE pouvant apporter une contribution substantielle (*infra*). Certains ports du sud envisagent de procéder à l'électrification à quai de leurs ports (pour éviter les pollutions atmosphériques dues au carburant des navires) et il existe par exemple de fortes opportunités de coopération entre ports du Nord, de l'Est et du Sud dans ce domaine.

Les mesures d'accompagnement des États méditerranéens : renforcement des compétences et soutien financier des programmes d'action

Parmi les mesures de soutien aux politiques environnementales et climatiques, le pacte promeut les activités

de sensibilisation et d'éducation visant à développer l'économie circulaire, prévenir l'élimination non réglementée des déchets, à promouvoir une consommation et une production durables, à développer des installations modernes qui garantiraient le recyclage et l'élimination sûre des déchets, et à réformer les cadres législatifs, fiscaux et institutionnels afin de réduire les différents types de pollution, ainsi qu'à planifier et gérer l'utilisation des terres de manière durable. Et, lors de la dernière conférence politique de haut niveau de l'Union pour la Méditerranée, la vice-présidente de la Commission a défini les objectifs du pacte pour l'emploi, la formation, le renforcement des compétences¹⁶. Elle estime que la numérisation, l'intelligence artificielle, l'automatisation et la transition écologique sont en train de remodeler le monde du travail et qu'il convient de se saisir de ces opportunités dans un contexte où plus de la moitié de la population a moins de 30 ans dans le sud de la Méditerranée, avec un fort besoin d'accès au marché de l'emploi, à l'éducation ou à la formation¹⁷.

La mise en œuvre des différentes stratégies nécessite un soutien pour les acteurs publics et privés. Le pacte pour la Méditerranée et la DG compétente (MENA) dispose de tous ces instruments « ...pour assurer une mise en œuvre efficace, efficiente, rapide et adaptée

15. "Étude sur la mise en place d'une zone de réglementation des émissions des navires en Méditerranée" pilotée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), associé au Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) et au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema - 18 janvier 2019).

16. Roxana Minzatu "Explorer l'avenir de l'emploi et des compétences dans la région méditerranéenne" (13 octobre 2025).

17. « Dans le sud de la Méditerranée, moins de 50 % des personnes en âge de travailler sont actives. Pour les femmes, ce chiffre n'atteint que 30 %. Dans l'UE, près de 75 % des personnes en âge de travailler sont actives sur le marché du travail, et la pénurie de main-d'œuvre s'aggrave. Cet écart montre à la fois l'urgence d'une réforme et l'ampleur des gains possibles ».





© www.constitium.europa.eu

du nouvel agenda pour la Méditerranée [...] en tenant compte de la diversité, des intérêts et des besoins de la région... ».

La convention de Barcelone constitue le cadre d'action de cette coopération en termes d'environnement et de développement durable.

Mais le pacte vise également d'autres niveaux d'action par le renforcement de la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale dans le domaine de la transition écologique avec comme objectifs la résilience climatique, l'environnement et l'énergie. L'objectif de l'UE est d'adapter les actions de coopération à chaque sous-région : Afrique du Nord, Machrek, Turquie, Mer rouge et régions du Golfe. L'UE précise enfin que la coopération interrégionale entre ces sous-régions est importante et qu'une relation trilatérale UE/sous-région/Ligue des États arabes, Union africaine et groupements sous-régionaux concernés est essentielle.

18. « *Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (NDICI – Global Europe)* ».

19. Le FEDD est le principal instrument financier du NDICI de l'UE et travaille en partenariat avec des banques de développement européennes et internationales.

La stratégie européenne Global Gateway (mise en œuvre depuis 2021) qui vise au développement des pays partenaires émergents et en développement de l'UE, notamment dans les domaines du numérique, de l'énergie et de l'environnement, en s'appuyant sur la mobilisation du secteur privé sera appliquée.

Dans ce contexte, Le NDICI¹⁸ et le Fonds européen pour le développement durable¹⁹ seront sollicités comme principaux instruments de financement de l'Union européenne pour la coopération extérieure. Ce Fonds est intéressant puisqu'il permet d'attirer les investissements du secteur privé, en coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), les banques de développement des États membres et les institutions financières internationales. Le Conseil de l'UE a approuvé les conclusions de l'évaluation de l'instrument NDICI (le 24 juin 2024) et notamment la nécessité de « ... renforcer la cohérence entre les politiques et priorités intérieures et extérieures, et tenir compte des répercussions des politiques de l'UE sur les pays partenaires ».

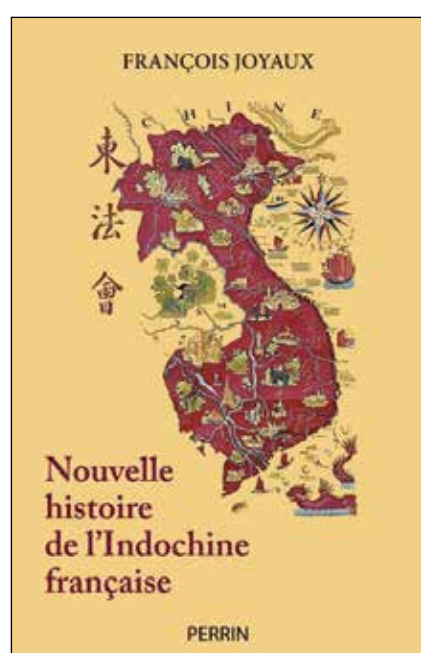
Un ambassadeur de l'UE a récemment indiqué que « *L'Europe veut un*

rapprochement particulier avec la Méditerranée pour faire de cette région un espace commun de stabilité, de prospérité et de sécurité... », ajoutant que « *...le pacte est un message clair aux partenaires de sortir des marchés asiatiques et à revenir dans cette région où il y a un potentiel important... »*. Ce message montre que les dimensions politique et économique sont bien présentes dans ce débat et qu'il est en effet important de s'interroger sur la portée de ce pacte et sur la façon dont il sera reçu à un moment où certains États du sud de la Méditerranée se tournent vers les BRICS + et leur nouvelle banque de développement, ou encore vers l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). C'est pourquoi, il est important que les dimensions humaines, culturelles, sociales et de développement durable aient une place prépondérante dans ce pacte. Les partenaires publics et privés du nord, de l'est et du sud se trouvent confrontés au défi (vital) de préserver leur patrimoine commun qui passe par de réelles avancées concrètes environnementales et climatiques au sein d'une « communauté de destin », chère à Fernand Braudel.

*Rouchdy Kbaier
Inspecteur général honoraire.*



Nouvelle histoire de l'Indochine française



François Joyaux,
Éd. Perrin, 2024

Si l'histoire de l'Indochine française semble encore bien connue, le présent ouvrage aborde ce pan de notre passé sous un angle novateur. La démarche est principalement géopolitique avec un fil rouge rigoureusement suivi : pendant près d'un siècle, c'est un réel conflit permanent entre la France et la Chine qui se poursuit dans l'espace indochinois. Et ceci que la Chine soit impériale, républicaine ou communiste face à une France tour à tour impériale puis républicaine de gauche ou de droite. Cette étude intègre également les facteurs internes, qu'ils soient

ethniques, religieux, politiques et économiques. L'auteur revient notamment sur l'influence prépondérante des missions catholiques, de la Marine, des républicains et, surtout, des francs-maçons dans le processus expansionniste.

François Joyaux, professeur des universités, spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Extrême-Orient, auteur d'une dizaine d'ouvrages sur l'Asie, propose un découpage chronologique du siècle étudié. Ainsi les sept parties : l'intrusion de la France dans les confins de la Chine 1850-70, l'Indochine base vers la Chine 1870-93, Chine du sud et Siam 1893-1912, nationalisme chinois et communisme 1898-1929, crises, guerres et révolutions 1930-45, entre Chine et États-Unis 1945-49, la fin du conflit « indo-chinois » 1950-56. Les nombreux affrontements militaires de ce siècle ne sont évoqués que dans ce qu'ils sont déterminants dans le suivi politique des multiples ambitions des nombreux protagonistes. Il est exact qu'ils sont l'objet de nombreuses études historiques ou de mémoires de généraux ou d'officiers engagés dans la réalité guerrière.

Particulièrement bien documenté, ce livre fait parfaitement apparaître les ressorts profonds de la réponse chinoise aux empiètements occidentaux dans son propre espace, y compris aussi dans son glacis tenu par des vassaux d'importance différente. De plus, il montre la dynamique propre des Annamites dans leur poussée vers le sud, en Cochinchine au détriment des Khmers, puis dans leur désir profond de réaliser à nouveau l'unité du « Vietnam » contre la volonté de Pékin, à priori peu désireux de sortir d'emblée des accords de Genève. Les États-Unis

joueront d'abord un jeu anticolonialiste contre les intérêts français puis anticomuniste contre la Chine. On connaît le résultat.

L'auteur précise : « *En colonisant l'Indochine, la France s'était introduite dans les marches chinoises, c'est-à-dire l'aire de rayonnement de sa civilisation et la zone tampon assurant sa sécurité du Midi. Pis encore, à partir de cette Indochine, elle prétendait se tailler un domaine d'influence exclusive dans le sud de l'Empire. Tout le système régional organisé autour de la Chine, empire du Milieu, était ainsi ébranlé. C'est donc pour revenir au statu quo ante dans la région que tous les régimes chinois, depuis un siècle, s'étaient opposés à l'impérialisme français. Le régime communiste ne faisait que prolonger cette même politique : rétablir l'ascendant de la Chine dans le Nanyang en chassant les barbares et en faisant du Vietnam communiste l'outil de cette ambition.* » Et il ajoute que le Vietnam n'avait nullement l'intention de devenir un outil de la Chine et cela mènera au conflit sino-vietnamien de 1979.

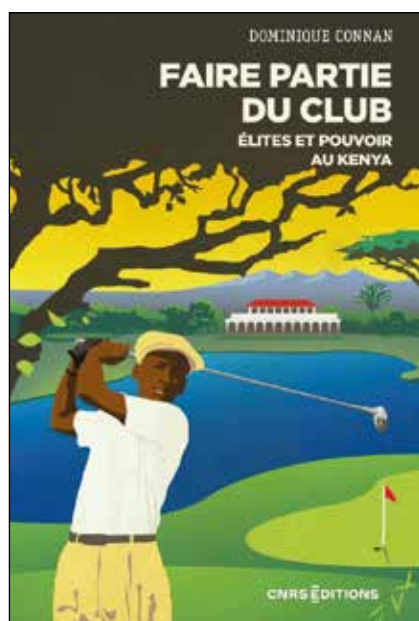
Au moment où la Chine est devenue une super puissance après plus de deux siècles d'éclipse au moins partielle, l'ouvrage de monsieur François Joyaux fait apparaître les ressorts profonds d'un empire constitué autour de sa masse démographique et sa religion exigeante qui va jusqu'à imprégner le communisme du XXe siècle. Nul doute que l'histoire n'est pas qu'une succession d'angles droits, après des batailles significatives, mais la résultante de forces tant culturelles que démographiques et économiques et bien sûr militaires.

À juste raison les hommes, responsables politiques, diplomates et militaires, Français et Indochinois, apparaissent dans leurs rôles dans ce long et dur frottement de civilisations et de religions si différentes.

Ce livre est recommandé fortement à tous les esprits curieux de cette longue période du rêve français en Asie. Cette vision « France et Chine » présentée par monsieur François Joyaux apporte beaucoup à la compréhension de l'engagement français en Asie.

Dominique Delort

Faire partie du club : élites et pouvoir au Kenya



Dominique Connan,
éd. CNRS

Dominique Connan est professeur de science politique à l'Université de Paris Nanterre et chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique-CNRS. Ses sujets d'études portent principalement sur la sociabilité des élites et le legs colonial, en particulier au Kenya. L'ouvrage qu'il vient de publier reprend les recherches qu'il a consacrées de 2008 à 2013, à une ethnographie dans les clubs de golf kenyans.

Il convoque tout d'abord l'histoire lorsqu'il remonte à la période coloniale pour expliquer la constitution de ces clubs au Kenya (Chapitre 1, « *La décolonisation d'un legs impérial* »). Il reprend tous les poncifs, sur « *la société coloniale britannique mondaine et oisive* » dont le style de vie était « *un curieux mélange d'ostentatoire et de sordide* » (p.50), alcoolisée, cancanière, souvent grotesque, mysogine, jouisseuse, endettée, et raciste ; non seulement à l'égard des non-blancs, mais également des Juifs, des Afrikaners, des Allemands et même des Italiens, qui s'étaient pourtant battus aux côtés des alliés lors du premier conflit mondial (« *Le club, une organisation de la différence coloniale* » p.47). Sans compter les relations paternalistes et autoritaires (envers les Africains), qui prévalaient au club, ainsi que : « *la canne ou le fouet (qui) marquaient sûrement les hiérarchies raciales* » (p.54). Circonstance aggravante, aux yeux de l'auteur, « *la société blanche du Kenya était celle qui comportait, en proportion, le plus d'aristocrates, d'anciens officiers, d'ex-élèves d'Eton et de public schools, de diplômés d'Oxbridge* » (p.43). En résumé, les clubs représentaient selon l'auteur « *Une institutionnalisation de la race blanche* ».

Or, le fait de juger les us et coutumes d'une époque révolue comme

le paternalisme, la discrimination ou le racisme à l'aune des comportements actuels, relève de l'anachronisme caractérisé. Et faire un focus sur une société « coloniale », sans la remettre dans le contexte du projet impérial britannique, qui fut le plus abouti de l'époque, relève d'un parti pris auquel il est difficile d'adhérer.

Dès lors, il est légitime de se poser la question de savoir pourquoi malgré toutes ces tares, à l'indépendance, les autorités kenyanes n'ont pas purement et simplement fermé les clubs, comme ce fut le cas en Ouganda, en Tanzanie ou en Birmanie. En se les appropriant, tout en conservant les membres européens, s'agissait-il d'une revanche, d'un « *trésor de guerre* » comme le français dans certains pays issus de notre ancien Empire, ou bien d'une fascination des nouvelles élites pour un ordre prestigieux et convoité ?

Dans les chapitres successifs consacrés aux clubs après 1963, l'auteur passe au crible les comportements de cette nouvelle classe sociale africaine supérieure qui a conservé l'architecture du legs colonial en la matière, tout en lui permettant d'asseoir sa domination.

L'auteur reprend par le menu les différents types de clubs, les classes (Chapitre 3 « *L'ordre des clubs* », et il constate qu'il y a « *beaucoup de divisions* » (Chapitre 4, « *Des dominants désunis* ») : raciales tout d'abord puisque s'y retrouvent Africains, Européens et Asiatiques, qui « *socialisent* » par origine ; et la faute en incombe bien évidemment au péché originel de la colonisation, alors que la population n'a pas connu cette époque ; ethnique également, de genre, de « *bonnes moeurs* », et de proximité avec le pouvoir.

L'objectivité nous conduit cependant à reconnaître que Dominique Connan n'épargne pas les nouveaux dominants, qu'il trouve « vulgaires » (p.220-231) et qui ont réussi à « manger le club » (Chapitre 5, « Une administration du prestige », pp.235-242), c'est-à-dire à considérer que les clubs « constituent une ressource économique », en ne manquant pas de s'approprier les actifs du club, sans compter les détournements sous toutes leurs formes. La composition de leurs membres évolue au gré des changements de pouvoir, ce qui intègre un facteur nouveau ; celui de l'appartenance ethnique, et un retour du racisme, mais sous une forme diffuse à l'égard des Européens, des Indiens et des métis, sans compter les homosexuels. Quant à l'emploi au club, (il) « est à maints égards une rente situationnelle », puisqu'il donne l'accès aux riches (p.244) et la gestion du personnel s'effectue sur une base clientéliste.

L'ouvrage de Dominique Connan pourrait sembler relever d'une étude sociologique originale dans tous les sens du terme, dans la mesure où rares doivent être les thèses sur un sujet aussi étroit et anecdotique. Mais si l'on y regarde de plus près, il s'agit surtout d'un prétexte pour caricaturer une période honnie, celle de la colonisation, et de la rendre responsable de tous les comportements condamnables des élites africaines actuelles, traumatisées par un passé qu'elles n'ont pas vécu.

Cet ouvrage s'inscrit tout à fait dans la mouvance « décoloniale », à l'origine de nombreux sujets de recherche dits « académiques » depuis une dizaine d'années

Marc Aicardi de Saint-Paul

Les relations Tunisie-Union Européenne : six décennies d'histoire



Mohamed Sassi,
éd. Nirvana

Ce livre, issu d'un mémoire inédit d'habilitation à diriger les recherches, présente pour les historiens l'avantage de suivre de près une chronologie qui va de la première année de l'indépendance tunisienne (qui est aussi celle du Traité de Rome) aux tout derniers développements des relations entre la Tunisie et l'Union européenne. L'ouvrage est très bien documenté, notamment grâce à la consultation d'archives et à l'enquête orale auprès de personnalités tunisiennes.

Le plan est précis et détaillé, avec de nombreux titres et sous-titres qui rendent la consultation facile. Mohammed Sassi explore avec rigueur et finesse le passage d'une économie centrée sur les relations avec la France dans le cadre du Protectorat de 1881 à celle d'une économie désormais en négociation avec un ensemble européen qui se construit et s'élargit, face à ses voisins de la rive sud de la Méditerranée. La priorité qu'il donne au domaine des échanges commerciaux et financiers ne l'empêche pas de rappeler les éléments essentiels de l'environnement politique, à la fois intérieur et international, qui constitue le cadre de ces échanges. Le lecteur est ainsi invité à une relecture d'ensemble de l'histoire tunisienne et maghrébine récente. Douze tableaux, mais aussi une table répertoriant les sigles des différentes institutions, accompagnent le travail, divisé en sept parties, qui soulignent toute la difficulté à élaborer une politique favorable à des échanges équilibrés.

Le premier accord avec la CEE, débattu dès 1963 et conclu en 1969, qui ne prend pas en compte suffisamment de produits, notamment les produits agricoles tunisiens, n'est guère satisfaisant. La convention de 1976 va plus loin, en facilitant l'exportation de productions plus nombreuses, et en prévoyant aussi un volet économique et social, assorti d'un prêt bancaire d'un montant non négligeable, et une amélioration des conditions des travailleurs tunisiens en Europe. L'entrée de la Grèce, puis de l'Espagne et du Portugal, concurrents sur bien des points des pays du Maghreb, dans la CEE, nécessite une large révision, qui amène cette dernière à définir le concept d'une Politique Méditerranéenne Globale (PMG), dont les résultats sont plus

limités que les ambitions. C'est plutôt le souci de développer l'économie dans un sens libéral, rendu indispensable par les injonctions du FMI, qui incite le gouvernement de Zine Abidine Ben Ali, au pouvoir depuis 1987, à faire un large appel aux initiatives privées. Cette libéralisation, bien vue en Europe, trouve à s'insérer au sein des objectifs définis par l'Union européenne (UE), qui a succédé à la CEE en 1992. L'ensemble des dispositions adoptées à la Conférence de Barcelone (1995), prévoit un accroissement notable de l'aide financière, et de nombreux encouragements à l'économie de marché. Le partenariat EUROMED ainsi mis en place associe aux 25 pays alors membres de l'UE l'ensemble des pays de la rive sud de la Méditerranée. Cette ouverture doit aboutir à plus long terme à un « *Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi* » (ALECA).

Le gouvernement tunisien s'engage avec succès dans des réformes destinées à adapter la législation douanière et fiscale, à faciliter les investissements, ainsi qu'à accélérer les privatisations. Mais l'environnement politique n'est guère favorable, avec le blocage de la question palestinienne, et surtout l'éclatement du « printemps arabe » (2011), né du renversement des dirigeants en place, en bout de course et peu à l'écoute des demandes de réformes démocratiques. L'ensemble de la région se trouve déstabilisé, et d'abord la Tunisie elle-même, dont la croissance est durablement atteinte, bien qu'elle ait obtenu avec le Maroc une place privilégiée dite « avancée » en 2012 dans EUROMED. La Turquie s'impose comme nouvelle puissance régionale, tandis que la concurrence économique chinoise s'avère redoutable, deux points que le livre aborde en détail. Face à ces menaces, deux facteurs s'opposent à la reconstruction

d'un ordre stable. Le premier est l'incapacité des pays du Maghreb, et d'abord du Maroc et de l'Algérie, qu'opposent leurs régimes et leurs alliances, à constituer un partenariat capable de parler d'une seule voix au nom du Maghreb. Le second est la relativement faible implication de l'UE en tant que telle dans l'espace économique maghrébin. L'Union a consacré l'essentiel de ses moyens à intégrer les nouveaux membres d'Europe orientale et balkanique, puis à tenter de consolider l'Ukraine attaquée par la Russie. Par ailleurs, les principales puissances économiques qui la composent semblent préférer agir en leur nom propre plutôt qu'en renforçant leurs moyens collectifs, aussi bien en matière d'investissement qu'en élaborant une politique migratoire commune et en se dégageant de la protection américaine.

Au total, le travail de Mohamed Sassi, enseignant-chercheur à l'Université de Tunis, disciple et collaborateur du professeur Dominique Barjot à Sorbonne Université, est un très heureux produit de la coopération universitaire entre la France et la Tunisie. Peut-être son auteur pourrait-il un jour donner plus de chair à ce travail, jusque-là essentiellement analytique. On aimerait en particulier le voir reconstituer l'ambiance et le détail des échanges entre représentants tunisiens et fonctionnaires bruxellois en recourant plus largement à sa familiarité avec les acteurs de cette période, notamment le diplomate et ancien ministre Tahar Sioud (1937-2025) représentant actif de son pays à Bruxelles.

Jacques Frémeaux

La conquête des espaces maritimes et les nouveaux défis de l'environnement



*Sous la direction
d'Arnaud de Raulin et
Aurélie Bayen Poisson,
éd. L'Harmattan*

Les deux coordonnateurs de cet ouvrage, bien que de formation différente, droit public pour le premier, sociologie pour le second, n'en sont pas à leur première publication qui allie les deux disciplines. Ils ont conjointement ou séparément abordé les thèmes des espaces maritimes, de l'outre-mer français et de l'environnement. De surcroît,

ils connaissent bien les territoires français du Pacifique pour avoir enseigné pendant plusieurs années à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO Pacifique) à Papeete.

Dans leur préface, ils constatent que : « *La crise actuelle relative à la gestion des mers représente plusieurs dimensions qui se conjuguent les unes aux autres* ». L'approche classique, fondée sur la doctrine de l'anthropocentrisme, considère la prééminence de l'Homme dans les « affaires naturelles » comme primordiale. Or, un nouveau concept, celui de néo-anthropocentrisme, estime que l'évolution des espèces humaines ne peut être décorrélée des facteurs biochimiques et socio-techniques. Cette étude se propose d'une part, d'envisager la gestion de la biodiversité en faisant appel à la fois aux sciences vivantes et de la nature ; d'autre part, d'intégrer le point de vue géopolitique et juridique dans toute réflexion relative à l'exploitation des mers.

Dans une première partie intitulée « *Le cadre structurel et les changements de paradigme* », les contributeurs qui sont tous des professeurs de droit public, abordent des problématiques de leur compétence, comme l'appropriation et la marchandisation des espaces maritimes (Nathalie Ros), les changements climatiques et la submersion des îles du Pacifique (Hervé Raimana Lallemand-Moe), la réécriture du droit des sociétés océaniques et un nouveau modèle pour les océans (Arnaud de Raulin).

Dans la seconde partie : « *La gouvernance de la nature* », les juristes abordent le sujet du patrimoine et de la gouvernance en Polynésie française (A. de Raulin), la biodiversité à l'épreuve des éoliennes (Marie-Charlotte Dizès) ; les trois autres

sont plutôt consacrés à des sujets de sciences sociales : *Te moana nui*, l'océan des Polynésiens : représentations ancestrales de l'océan (Frédéric Torrente), Biodiversité marine et conscience écologique (Mathilde Maslin et A. Bayen-Poisson), et L'H2O en poésie (Hind Soudani).

Cet ouvrage arrive à point nommé, à l'heure où le sommet sur les océans de l'UNOC à Nice montre à quel point ces problématiques sont d'actualité.

Marc Aicardi de Saint-Paul



Les recensions de l'Académie des Sciences d'Outre-mer sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit.

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Bibliothèque Félix Houphouët-Boigny de l'Académie des sciences d'outre-mer

Nouveautés !

Les dernières recensions

> La guerre en Ukraine et le désordre international

Arnaud de Raulin
Éd. Vérone, 2025
par Marc Aicardi de Saint-Paul



> Le chinois tel qu'on le parle : et comme personne n'osera jamais vous l'enseigner

Renaud de Spens
Éd. Armand Colin, 2025
par Éric Meyer



> Le choc des empires au XXI^e siècle

Thomas Guérolé ;
préface d'Hubert Védrine
Éd. Armand Colin, 2025
par Marc Aicardi de Saint-Paul



> Le Général Catroux : un militaire bien diplomate

François Cochet
Éd. Pierre De Taillac,
2025 par Olivier Tramond



> Le mandat français en Syrie : anatomie d'un échec

Georges Abou-Hsab
Éd. l'Harmattan, 2025
par Christian Lochon



> Le souci du monde : entretiens avec Christine Lacan

Denis Fadda ; Christine Lacanette-Pommel
Éd. Dacres, 2025
par Christian Lochon



ONU 80 : DE L'INTÉGRATION PERMANENTE DE L'AFRIQUE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Interroger le choix consensuel de l'Éthiopie, pays historique de l'unité africaine

« L'Intégration permanente de l'Afrique au Conseil de sécurité de l'ONU permettra de réparer une injustice historique, de renforcer la confiance des Etats africains dans l'Organisation, et de mieux faire entendre la voix du Sud global dans le règlement des conflits internationaux, notamment lorsqu'ils sont liés au continent africain. »

L'Afrique est le seul continent qui ne dispose pas d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, pose le problème lors de la 79^{ème} Assemblée Générale de l'Organisation (2024) en ces termes : « *Le Conseil de sécurité des Nations Unies a été conçu par les Vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale. A l'époque, la majeure partie du continent africain était encore sous domination coloniale. À ce jour, l'Afrique n'a toujours aucun siège permanent au sein de la principale instance de paix du monde (ONU). Un changement s'impose* ». Dans la même vision, Emmanuel Macron, Président de la République Française, soutiendra que : « *Près de 25 ans après le Sommet du Millénaire, il faut ouvrir une nouvelle ère dans chacune de nos institutions multilatérales. C'est pourquoi la France est favorable à ce que le Conseil de sécurité soit élargi en le rendant plus représentatif avec deux pays d'Afrique désignés.* » En ce sens, à quels enjeux répond une telle

intégration permanente au Conseil de sécurité de l'ONU ? Et pourquoi interroger le choix consensuel de l'Éthiopie - pays historique de l'Unité Africaine - pour en assumer le rôle ?

De l'engagement de l'Afrique à l'atteinte des objectifs de L'ONU

De mémoire, 570 000 soldats africains des ex-empires coloniaux français et britannique furent engagés aux côtés des Forces Alliées, victorieuses de la 2^{ème} Guerre Mondiale (1939-1945), qui lors de la déclaration de Moscou, le 30 Octobre 1943 : « *Reconnaissent la nécessité d'établir aussitôt que possible, en vue de la paix et de la sécurité internationales, une organisation internationale fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques, et ouverte à tous les Etats, grands et petits* ». Ainsi, la solidarité des combattants africains avec la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS et la Chine,

pays-fondateurs de l'ONU, témoignera du soutien originel des peuples d'Afrique à la création de l'institution mondiale.

Au niveau institutionnel et dans un cadre plus formel, quatre pays africains dont l'Éthiopie, le Liberia, l'Égypte et l'Afrique du Sud, seront signataires, le 26 Juin 1945, avec 50 autres Etats, de la Charte des Nations Unies et du Statut de la Cour Internationale de Justice, conférant le Statut de Membre Fondateur de l'ONU à ces Nations. Depuis, l'Afrique deviendra un acteur majeur de l'ONU, en donnant à l'Organisation deux Secrétaires généraux que furent Boutros Boutros-Ghali de l'Égypte (1992-1996), et Kofi Annan du Ghana (1997-2006), ainsi que 14 Présidents de l'Assemblée Générale (AGNU) dont le plus récent est le Camerounais Philémon Yang (2024). Aussi, il sera noté que le Groupe des Etats Africains constitué de 54 Etats, sera le plus grand groupe régional en représentant 28% de tous les Etats membres de l'ONU. En 2025, 36 pays africains fourniront 25017



© Nations Unies

Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies au siège de l'UA (Sommet de 2026).

agents, experts en mission, policiers, officiers d'Etat-major, et troupes des Casques bleus, soit 40,87% des 61.197 membres du personnel onusien.

Les enjeux de la participation permanente de l'Afrique au Conseil de sécurité des Nations Unies – Pourquoi le choix consensuel de L'Éthiopie ?

Gagner les paris du multilatéralisme avec l'Afrique - Reconsidérer le poids géopolitique de l'Afrique dans les relations Internationales.

L'Afrique est une puissance démographique forte d'une population de plus d'un milliard d'habitants soit 14.5 % de la population mondiale répartie dans 54 Etats sur une superficie de 30,3 millions de km². Réservoir démographique du monde, elle justifierait l'observation de Monu UWODI selon lequel , « en 2080, un homme sur deux sur la terre sera africain ».

En termes de potentialités économiques, le continent regorgera de 97%

des ressources mondiales de platine, 65% de cuivre, 60% de l'or mondial, 43% de plomb et de zinc, ainsi que de 41% de chrome. Grenier planétaire, l'Afrique fournira à l'humanité 60 % des terres arables du monde, 70% de la production mondiale de cacao, 50% de celle d'huile de palme, 30% de café, 10% de la production mondiale de pétrole, 28,4 millions de tonnes de riz en 2025, des atouts considérables dans la balance des relations internationales.

Consolider la légitimité institutionnelle des Nations Unies face aux critiques de son fonctionnement.

L'ONU fait l'objet de nombreuses critiques. Le Général de Gaulle qualifiera l'institution de « machin » en 1960. En 2004, l'ambassadeur israélien Dore Gold, dans son ouvrage « *Tour de Babel : comment les Nations Unies ont alimenté le chaos global ?* », porte une critique morale contre l'institution pour avoir constaté que 75 des 184 Etats membres étaient véritablement des démocraties libres, renversant la balance onusienne vers des « *exigences de dictatures.* » De même,

l'exercice du Conseil de sécurité sera taxé de privilégier les intérêts stratégiques des membres permanents, cas de la protection apportée en 1991 aux Koweïtiens possédant des ressources importantes en pétrole et, en 1994, aux Rwandais, disposant de peu de ressources naturelles. Dans l'humanitaire, l'ex-Secrétaire Général Ban Ki Moon présentera des excuses : « *Au nom des Nations Unies, nous nous excusons auprès du Peuple Haïtien. Nous n'avons tout simplement pas fait assez en ce qui concerne l'épidémie du choléra.* » Sur l'efficacité de son rendement, les Nations Unies sont accusées d'avoir accordé au conflit israélo-palestinien un tiers des résolutions sur les 40 dernières années et une grande partie du temps en débats et en ressources. En ce qui concerne le droit de veto qui permet à tout membre permanent de bloquer toute résolution ou décision du Conseil de sécurité, son usage par un pays, plutôt que par une majorité de pays, peut geler toute réponse armée ou diplomatique possible des Nations Unies à une crise. Pour ses reproches aux Nations Unies, en tant que contributeur majeur, le Président

américain Donald Trump viendra à retirer son pays des institutions spécialisées telles que l'UNESCO, l'UNWRA, l'OMC, l'OMS, non sans affirmer : « Si l'ONU veut être une organisation efficace, elle doit se concentrer sur les vrais problèmes du monde que sont le terrorisme, l'oppression des femmes, le travail forcé, le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, l'esclavage sexuel, et la persécution religieuse. »

Dans le cadre purement africain, l'ONU fera l'objet d'une crise de confiance vis-à-vis de certains Etats, cas, notamment de la fermeture de la MINUSMA au Mali, le 30 Juin 2023. Dans l'est du Congo, des manifestations anti-MONUSCO, entraînèrent la perte en vies humaines de 32 personnes dont 4 Casques bleus, en juillet 2022. Cette rupture des liens afro-onusiens sera évoquée à la tribune par le chef de la Délégation burkinabè : « L'ONU ne doit en aucun cas être un instrument dans les mains d'un quelconque pays, et doit impérativement se muer en une organisation véritable des peuples en lieu et place d'une structure aux mains d'une minorité de Chefs d'Etat. Ce n'est qu'à ce prix que la Charte et le droit international auront un sens. »

Clairement, l'intégration permanente de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité de l'ONU permettra de réparer une injustice historique, de renforcer la confiance des Etats Africains dans l'Organisation, et de mieux faire entendre la voix du Sud global dans le règlement des conflits internationaux, et ceux particulièrement liés au continent africain, paraphrasant en cela Nelson Mandela qui affirmait : « Ce qui est fait pour nous sans nous est contre nous ». Cependant, si tous les pays africains sont légitimes pour occuper le siège de membre permanent, pourquoi convient-il de mettre en exergue le profil particulier de l'Éthiopie, pays historique de l'Unité Africaine ?

Conférer à l'Éthiopie le statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Quel choix ?

Le choix de l'Éthiopie pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies au nom de l'Afrique se fonde sur plusieurs arguments :

Primo, au plan Onusien, L'Éthiopie fut, dès 1942, signataire de la

Déclaration des Nations Unies, preuve de l'attachement à ce qui préfigurait l'Institution Mondiale.

Secundo, au plan continental, l'Éthiopie abrite, depuis 1963, dans sa capitale Addis-Abeba, le siège de l'Union Africaine, réunissant les 54 Etats du continent, lui conférant ainsi, le statut représentatif de « Terre de l'Unité Africaine. »

Tertio, au plan symbolique, l'Éthiopie est la terre de découverte de Lucy, l'un des plus anciens spécimens d'hominidés (Homo Sapiens), donnant sens à l'appellation « Berceau de l'humanité » au continent africain. En outre, la nation éthiopienne est celle d'un pays dont la souveraineté initiale remonte au 19ème siècle. De ce fait, ses couleurs (vert-jaune-rouge), symbolisant l'Afrique à l'origine, inspireront plusieurs autres Etats africains dans des configurations différentes, pour leurs drapeaux nationaux. En outre, l'Éthiopie a conservé la marque de sa puissance culturelle et historique dont la citation remonte aux Livres Saints (Bible, 1 Roi 10, 1-13).

Enfin, à titre structurel, le pays enregistra une croissance économique rapide, notamment dans le secteur aérien, avec Ethiopian Airlines, première compagnie aérienne du continent facilitant la mobilité entre pays africains, et leur ouverture sur le reste du monde.

En somme, au-delà de la légitimité historique, conjoncturelle, et structurelle, l'entrée de l'Éthiopie en qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, augurerait d'une ère nouvelle pour le multilatéralisme, à l'heure où la Communauté Internationale fait face à des conflits de haute intensité, et à des défis mondiaux, justifiant la contribution de l'Afrique.

Jean Philippe Lohoury Tré,
Docteur en Relations
Internationales et Diplomatie,
Auditeur de la 79^{ème} Assemblée
Générale des Nations Unies



© Collection de l'auteur

Avec Yeshimebrat Mersha Kassa, alors Ambassadrice d'Ethiopie en Côte d'Ivoire.

L'ANNÉE ÉCOULÉE À L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

par son Secrétaire perpétuel, Dominique Barjot

Il est de coutume qu'à échéances régulières, le Secrétaire perpétuel adresse une circulaire faisant le point sur les activités et les projets. Pour des raisons de commodité cette circulaire sera désormais envoyée deux fois par an :

- La première en janvier, afin de faire un bilan sur l'activité écoulée ;
- La seconde en septembre afin de mieux informer sur les chantiers et les programmes en cours.

Comme on le constatera en feuilletant les lignes que voici, on sera frappé par l'abondance de nos activités, activités menées avec des moyens modestes mais avec le soutien plein et entier des Académiciennes et Académiciens. Nous avons eu en effet un programme de séances chargées, organisées autour d'une thématique dont l'actualité ne s'est jamais démentie : « *La reconfiguration de l'ordre international* ». Sous la présidence de notre consœur Christine Desouches s'est déployé un ambitieux programme, bien décrit par elle dans son discours prononcé lors de la séance solennelle de rentrée en date du 17 janvier 2025.

Ont été ainsi abordées les problématiques de la faim en Afrique (31 janvier), des impératifs internationaux de santé (7 mars), de la valorisation du patrimoine et de la coopération muséale en Afrique (21 mars), les questions d'héritage de Lyautéy (28 mars), des défis de la Méditerranée au XXI^e siècle (4 avril). Nous avons célébré, comme il se devait, le 100^e anniversaire de la mort du Général Charles Mangin, au cours d'émouvantes cérémonies (23 mai). Nous nous sommes interrogés sur « le Sud Global » (20 juin), le Pacifique-Sud et l'Outre-mer français (27 juin), le projet francophone,

entre les deux sommets de Villers-Cotterêts et de Siem Reap (4 juillet), la démographie et son impact sur les relations Nord-Sud (26 septembre), l'Afrique australe face aux défis du XXI^e siècle et la génération d'avenir des DROM-COM (3 octobre), les reconfigurations en matière de stratégie militaire (10 octobre), les rapports entre modes de pensée traditionnels et modernité (7 novembre), l'héritage de Gérard Conac (21 novembre), le bilan des trois conventions de Rio, trente-trois ans après (5 décembre), avant de procéder à notre traditionnelle séance de remise des prix, exceptionnellement associée à la remise du prix Boutros-Boutros-Ghali, en mémoire de l'engagement exceptionnel en faveur de la paix de l'un de nos plus illustres associés.

Deux séances exceptionnelles sont venues s'ajouter à ce programme : la première en hommage à notre éminent ami et membre associé Boualem Sansal, alors incarcéré dans des conditions iniques en Algérie (11 avril), la seconde à l'occasion de l'installation de Sa Majesté Samdech Preah Bat Norodom Sihamoni, Roi du Cambodge, en qualité de membre associé de l'Académie (4 décembre). Nous avons tenu, de façon régulière, le jeudi, nos Rencontres de la Pérouse, consacrées à l'actualité autour de thèmes d'une grande variété : jeux d'eau en Afrique (18 mars), la contribution de la France aux défis du développement (27 mars), les océans (3 avril), l'Afrique face au changement climatique (15 mai),



Deng Xiaoping (22 mai), la mission sur la reconstruction de Mayotte (25 septembre), les Outre-mer français entre identités locales, héritages coloniaux et intégration régionale et locale (6 novembre), et, bien entendu, la présentation du groupe de travail Afrique-France (20 novembre). Un certain nombre d'ouvrages ont été présentés à l'Académie,

de même que le rapport de la mission parlementaire sur l'avenir de la Francophonie (17 décembre).

Parmi les nombreux événements ayant marqué la vie de l'Académie, retenir, entre autres, l'organisation par l'ASOM d'une conférence préparatoire du 27^e Congrès international exposant d'histoire des sciences et de la technologie de Dunedin, en Nouvelle-Zélande (10 mars), d'une journée d'études sur les relations franco-ivoiriennes (11 mars), l'actualité de Mamadou Dia, dans le contexte du Sénégal d'aujourd'hui (9 avril). Outre l'accueil dans nos locaux d'un certain nombre de manifestations académiques d'un grand intérêt, nous avons apporté une contribution de poids à la réussite de notre session de Congrès de Dunedin, consacrée aux « *représentations de la nature dans les sociétés préindustrielles* » (2 juillet) et lancé, dès le 17 juin, le Cycle des séances exceptionnelles consacrées à l'Outre-mer français (suivi des séances précitées des 25 septembre et 6 octobre).

Nous avons coorganisé à Bruxelles et avec l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer (ARSOM), un beau colloque

intitulé « *Le nouvel ordre mondial* », malheureusement marqué par le décès subit de notre éminent président honoraire, confrère et ami, Roland Pourtier. Nous avons, comme il est de tradition, accueilli dans nos locaux des belles expositions (« *Masques de feuille en pays bwaba* », « *Sécurité et souveraineté alimentaire* »), poursuivi nos partenariats avec Le Point, avec Fraternité Afrique, qui nous attire toujours un public fourni, la Société hydrotechnique de France. De ce même esprit d'ouverture ressort l'organisation par nous des séminaires consacrés aux « *25 ans de la déclaration de Bamako* » (3 juillet). Nous avons également poursuivi notre partenariat avec l'EMSOME et accueilli de nombreuses personnalités tant chinoises qu'issues de l'Afrique et de Madagascar.

Notre Académie remercie vivement nos stagiaires pour leur engagement généreux au profit de nos activités : Malo Deligand, Sara De Unamuno, Dariane Marinette, Chiara Matoko, Flavien Multari et Malo Perpoil-Joubin. Il en va, bien sûr, de même, pour notre personnel, mais aussi pour Madame Nathalie Geay. Tous ont œuvré au lancement de notre formule de Mondes et Cultures (3 numéros 2024 parus, 1 numéro 2025 pratiquement achevé).

Nous félicitons les Académiciens nouvellement élus en 2025, tout en regrettant le décès trop vite survenu d'Yves Buisson. Ceux installés au cours de l'année et, bien sûr, nos éminents associés, Jean-Louis Roy et Sa Majesté Samdech Preah Bat Norodom Sihamoni, Roi du Cambodge. J'ajouterais un mot d'amitié pour ceux qui nous ont quittés en 2025 : François Arnoulet, Anthony Bouthelier, Yves Buisson, Dominique Kerouedan, Jean-Claude Lesourd, Jean Martin, Roland Pourtier, Yvette Rabetafika Ranjeva, Olivier Stirn et Philippe Taquet. Ils auront beaucoup apporté à notre maison. Nous nous devons donc de leur élire des successeurs pleinement dignes d'eux.

Dominique Barjot



Ce calendrier esquisse les temps forts qui rythmeront notre vie collective : séances, colloques, commissions. Il reflète notre ambition commune de poursuivre et d'enrichir notre mission de rayonnement scientifique.

AVRIL

Vacances scolaires du 18 avril au 3 mai

- **Judi 9 avril, 14h30** : Les Jeudis de la Pérouse Cycle « *Les Outre-mer français* » : « *Mayotte et sa reconstruction : point d'étape* » par le Général Pascal Facon, chef de la Mission interministérielle de la reconstruction et de la refondation de Mayotte
- **Judi 9 avril, 15h** : Les Jeudis de la Pérouse Cycle « *Les Outre-mer français* » : « *Les Antilles* » par Daniel Jouanneau - 2^e section
- **Vendredi 10 avril, 10h-12h** : 1^{re} réunion des Présidents de section
- **Vendredi 10 avril, 14h30** : Comité secret en vue de l'élection des Membres associés précédant l'Assemblée générale
- **Vendredi 10 avril, 15h30** : Assemblée générale annuelle de l'Académie des sciences d'outre-mer
- **Mercredi 15 avril, 15h** : 1^{re} réunion de la Commission des prix
- **Judi 16 avril, 15h** : 1^{re} réunion de la Commission des archives, de la bibliothèque et des publications

MAI

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

- **Lundi 4 mai, 12h** : Clôture des candidatures pour les nouveaux Membres de l'Académie
- **Mardi 5 mai** : Diffusion aux Présidents de section des CV des candidats de leur section
- **Mercredi 20 mai, 9h-18h** : Colloque ASOM - Académie de l'eau, organisé dans le cadre du CTHS Aubervilliers (Campus Condorcet) : « *L'eau, enjeu socio-économique, climatique et géopolitique* » et coordonné par Jean-Louis Oliver - 4^e section et Dominique Barjot - 2^e section
- **Judi 21 mai, 15h** : Les Jeudis de la Pérouse Cycle « *Les Outre-mer français* » : « *Aspects de l'Insularité* », séance coordonnée par Guy Lavorel - 5^e section et Louis Dominici - 3^e section
- **Judi 28 mai, 10h-17h** : « *Le 12^e arrondissement de Paris, livre ouvert sur l'histoire coloniale* » visite organisée par Jeanne-Marie Amat-Roze - suppléante du Secrétaire perpétuel et Jean-Paul Amat
- **Vendredi 29 mai, 15h** : Séance 5 - « *Haïti* », séance coordonnée par Jean-Louis Chaléard - 1^{re} section

JUIN

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

• **Mardi 2 juin, 15h** : 2^e réunion des Présidents de section

• **Jeudi 4 juin, 10h-12h30** : 3^e Réunion du Bureau

• **Jeudi 4 juin, 15h** : Séance exceptionnelle en hommage à Olivier Stirn organisée par Frédéric Turpin - 2^e section

• **Mardi 9 juin, 15h** : Assemblée générale de la Société des Amis

• **Mercredi 10 juin, 14h** : Assemblée générale de La Renaissance française

• **Vendredi 12 juin, 11h** : Commission ad hoc d'évaluation des candidatures aux sièges de Membres libres

• **Vendredi 12 juin, 14h** : Comité secret et début de la campagne électorale pour les nouveaux Membres de l'Académie

• **Vendredi 12 juin, 15h** : Séance 7 – « *Maroc : où en est-on 70 ans après les indépendances ?* », séance organisée par Frédéric Pons - 5^e section. Installation de Patrick Forestier - 3^e section par Dominique Delort - 2^e section

• **Jeudi 18 juin, 15h** : Les Jeudis de la Pérouse Cycle « *Les Outre-mer français* » : « *Les défis sanitaires des Outre-mer français* » séance coordonnée par Jeanne-Marie Amat-Roze - 5^e section

• **Vendredi 19 juin, 15h** : Cycle « *Les Outre-mer français* ». Table ronde de synthèse autour des vulnérabilités et des opportunités

• **Vendredi 26 juin, 12h – 17h** : Élections des nouveaux Membres de l'Académie – 1^{er} tour

• **Vendredi 26 juin, 15h** :

Séance 8 - « *Vers le Sommet de Siem Reap : quelles perspectives pour la Francophonie ?* » séance coordonnée par Christine Desouches – 3^e section

JUILLET

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

• **Vendredi 3 juillet, 12h-17h** : Élections des nouveaux Membres de l'Académie – 2^e tour (si nécessaire).

• **Vendredi 3 juillet, 15h** : Séance 9 – « *La question de la faim dans le monde* » séance coordonnée par Louis Dominici – 3^e section

Vacances scolaires du 4 juillet au 1^{er} septembre

SEPTEMBRE

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

• **Vendredi 25 septembre** : Ouverture des candidatures pour les sièges de Vice-président 2027 et de membres du Bureau

• **Mardi 29 septembre** : Visite de la Fondation Lyautey organisée par la Société des Amis de l'Académie

• **Mercredi 30 septembre, 15h** : 2^e réunion de la Commission des prix

OCTOBRE

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

• **Vendredi 2 octobre, 15h** : Séance 10 – « *Science et diplomatie* » (séance conjointe ASOM/AVRIST) coordonnée par Jean-François Turenne – 4^e section

• **Vendredi 16 octobre** : Clôture des candidatures pour les sièges de Vice-président 2027 et de membres du Bureau

• **Vendredi 16 octobre, 10h-12h30** : 4^e Réunion du Bureau

• **Vendredi 16 octobre, 15h** : Séance 11 – « *Le Brésil face aux défis du monde contemporain* » coordonnée par Daniel Jouanneau – 2^e section (à confirmer)

Vacances de la Toussaint du 17 octobre au 1^{er} novembre 2026

NOVEMBRE

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

• **Mercredi 4 novembre, 15h** : 2^e réunion de la Commission des archives, de la bibliothèque et des publications

• **Vendredi 6 novembre, 15h** : Séance 12 – « *Quels sont les leviers pour consolider et développer une relation entre la France et l'Afrique fondée sur des avantages partagés ?* » coordonnée par Patrick Sevaistre – 3^e section

• **Jeudi 12 novembre, 14h** : 2^e réunion de la Commission du dictionnaire de la francophonie

• **Jeudi 12 novembre, 16h :**
2^e réunion de la Commission des archives, bibliothèques et publications

• **Mardi 17 novembre, 14h30 :** 3^e réunion des Présidents de section

• **Mercredi 17 novembre, 15h :** 3^e réunion de la Commission des prix

• **Vendredi 20 novembre, 12h-17h :** Élections du Vice-président 2027

• **Vendredi 20 novembre, 15h :** Séance 13 – « *Les défis de l'eau* » coordonnée par Jean-Louis Oliver et Marc-Antoine Martin – 4^e section

DÉCEMBRE

Aucun événement les lundis, réservés aux réunions internes du personnel de l'ASOM

• **Première moitié du mois :** Voyage d'étude en Inde du Sud (à confirmer)

• **Vendredi 4 décembre 10h – 12h30 :** Réunion du Bureau

• **Vendredi 4 décembre, 15h :** Séance 14 – « *Sauvetage du patrimoine dans un contexte de conflits* » séance coordonnée par Caroline Gaultier-Kurhan – membre libre

• **Vendredi 18 décembre 12h-17h :** Élections des nouveaux membres du Bureau

• **Vendredi 18 décembre 15h :** Séance 15 - Remise des Prix de l'Académie des sciences d'outre-mer

Programme prévisionnel

Nous vous invitons à consulter la rubrique :

Les séances de l'Académie sur notre site pour accéder à la version la plus à jour.

La Société des Amis de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer



La Société des Amis de l'Académie des sciences d'outre-mer (SdA) a été créée il y a plus de quatre-vingt ans pour permettre à des personnes, physiques ou morales, françaises ou étrangères, extérieures à l'Académie des sciences d'outre-mer, de participer à sa vie, de soutenir son action et de contribuer à son rayonnement. Durant l'année 2025, la Société des Amis s'est considérablement renouvée : nouveaux statuts et règlement intérieur, contrat d'assurances, modernisation de la gestion administrative et comptable, convention de partenariat avec l'Académie, mise à jour de la liste des membres... En 2026, la relance opérationnelle est en cours, avec une croissance du nombre des adhérents à jour de leur cotisation.

Être membre de la Société des Amis de l'Académie des sciences d'outre-mer permet en effet de :

- Recevoir régulièrement les programmes et les circulaires les informant des activités de l'Académie ;
- Assister aux séances et aux autres manifestations organisées par l'Académie ;
- Fréquenter la remarquable bibliothèque de l'Académie, d'en emprunter les ouvrages et de rédiger, le cas échéant, des comptes rendus des lectures de livres nouvellement reçus ;
- S'associer à ses travaux de recherche et d'édition ;
- Bénéficier d'une réduction sur les achats des publications de l'Académie ;

• S'abonner à la revue de l'Académie « Mondes et Cultures ».

La Société des Amis assure ou aide l'Académie des sciences d'outre-mer à assurer des prestations telles que l'organisation d'expositions, d'événements, de visites, de voyages en France ou à l'étranger.

Elle contribue à faire connaître et à développer la notoriété de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Un Prix d'encouragement à la recherche, attribué par la Commission des prix et concours de l'Académie, est financé chaque année par la Société des Amis.

Deux fois par an, la Société des Amis diffuse à ses membres un Bulletin de liaison, auquel ils peuvent eux-mêmes contribuer, comportant une variété d'articles sur ses activités et celles de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Pour devenir membre de la Société des Amis de l'Académie des sciences d'outre-mer, il faut formuler une demande d'adhésion qui doit être agréée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée générale suivante.

D'ores et déjà, un certain nombre membres de l'AROM sont adhérents à la Société des Amis, d'autres adhésions seront les bienvenues !

Jean-Louis Oliver
Président de la Société des Amis

OIF



L'ONU adopte sa résolution biennale sur le multilinguisme

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté par consensus, le 6 septembre 2024, sa résolution biennale sur le multilinguisme, au terme d'une négociation co-facilitée par la Représentante permanente adjointe de l'Andorre, Mme Meritxell Font Vilagines, et la Représentante permanente adjointe du Guatemala, Mme María José del Águila Castillo, respectivement au nom du Groupe des Ambassadeurs francophones et du Groupe des amis de l'espagnol.

À travers la Mission permanente de l'Andorre, vice-présidente chargée du multilinguisme au sein du Groupe des Ambassadeurs francophones et co-facilitatrice du projet de résolution, et au regard de son rôle dans les phases de consultations préparatoires puis de négociation de la résolution, le Groupe des Ambassadeurs francophones est demeuré un artisan majeur de la résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le multilinguisme.

La centralité du multilinguisme et le rôle des Missions permanentes francophones auprès des Nations Unies dans la défense de la diversité culturelle et linguistique à l'ONU, avaient été au cœur de la réunion spéciale du Groupe des Ambassadeurs francophones avec la Secrétaire générale de la Francophonie, le 8 mars 2024 à New York.

Les autres groupes linguistiques – Groupe des amis de l'espagnol et Groupe des pays lusophones – ainsi que les délégations représentant des langues officielles et des langues non officielles, ont également joué un rôle principal dans la négociation de la résolution 2024.

Avec l'ambition de rompre avec le statut quo, les co-facilitatrices sont parvenues à proposer pour adoption un texte qui prend acte de l'étape majeure qu'a constitué la publication

par le Secrétariat des Nations Unies du Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme, prie le Secrétaire général d'appliquer ce Cadre en publiant les directives administratives et opérationnelles nécessaires, et appelle à renforcer les ressources humaines du Bureau du Coordonnateur pour le multilinguisme. Parmi les innovations, la résolution 2024 rappelle, en outre, l'importance pour la Cour Internationale de Justice de satisfaire les besoins linguistiques des délégations conformément à son Statut, et prie le Secrétaire général de l'ONU de veiller, à travers le Département de la communication globale, à ce que le multilinguisme soit pris en compte dans la lutte contre la propagation de la mésinformation, de la désinformation et de la manipulation de l'information et en appuyant l'action du système des Nations Unies visant à éliminer les discours de haine.

L'Assemblée générale prie par ailleurs le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les mandats se rapportant à l'information et à la communication dans le domaine du multilinguisme soient pleinement exécutés, en particulier au niveau des sites internet. Elle demande ensuite instamment au Secrétariat de traduire tous les documents de formation au maintien de la paix dans les six langues officielles, de même qu'elle prie le Secrétariat d'appliquer le multilinguisme dans les appels d'offres publiés par l'ONU. La résolution confirme en outre l'importance du multilinguisme dans la gestion des ressources humaines et la formation du personnel.

L'Assemblée générale se félicite enfin des efforts entrepris par les organisations internationales fondées sur une langue en partage pour resserrer leur coopération avec l'ONU en matière de multilinguisme, notamment l'OIF et la CPLP.

Les États membres, en se portant co-auteurs de la résolution (104 États se sont portés co-auteurs en 2024 ; ils étaient 92 en 2022) et en soutenant l'adoption par consensus de la résolution, ont exprimé un fort attachement à la défense du multilinguisme et à sa mise en œuvre opérationnelle à tous les niveaux. Dans le contexte d'une crise de liquidités qui se prolonge à l'ONU, la question des moyens financiers et humains dont disposera le Secrétariat afin de pleinement mettre en œuvre ce texte ainsi que le Cadre stratégique sur le multilinguisme demeure toutefois posée. Elle appellera la mobilisation continue du Groupe des Ambassadeurs francophones.



IMAGES & MÉMOIRES



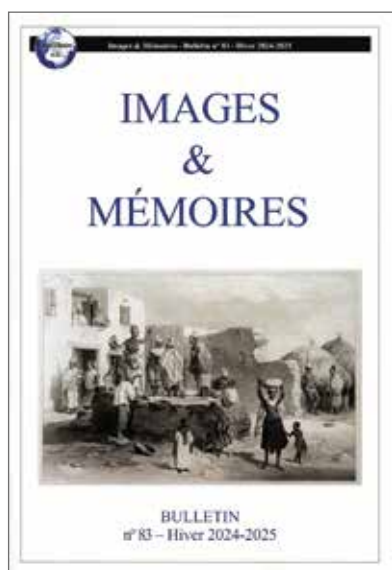
www.imagesetmemoires.com

Notre consœur Images & Mémoires, association loi 1901 fondée en 1995 (elle célèbre donc cette année son 30^e anniversaire) est spécialisée dans l'iconographie d'outre-mer. Elle a publié, depuis l'hiver dernier, ses bulletins trimestriels 83 à 85.

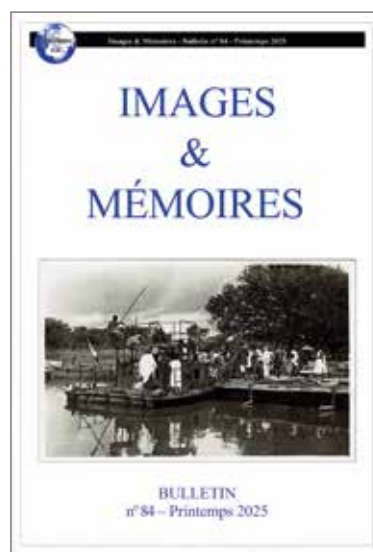
Chacun développe, sur 40 pages couleurs très illustrées, une partie « vie associative » consacrée aux travaux et projets de l'association ou à ceux de ses membres, suivie d'articles de longueur variable consacrés aux images anciennes (et parfois plus récentes) des pays d'outre-mer. Nous en donnons le sommaire.

Les articles et les *Bulletins* complets sont disponibles (jusqu'au *Bulletin* n° 79 de l'hiver 2023-2024) sur le site internet www.imagesetmemoires.com

Bulletin n° 83, Hiver 2024-2025



Bulletin n° 84, Printemps 2025



Sinaly Dijbo, Harouna Damiba, Oumarou Kientega : Une exposition à Ouagadougou. Le chemin de fer en Afrique de l'Ouest : entre exploitation et désenclavement. Le Musée National du Burkina Faso et ses missions.

Giscard Lionel Mbakop Nana, Zaratou Yaya Fanta : Une exposition et une conférence à l'Alliance Française de Garoua : La symbolique de la Fête de la Jeunesse au Cameroun

Xavier Ricou : À Dakar, quelques anciens points de repères remarquables

Jean-Claude Voisin : Iran : la goutte d'eau venue du désert

Élisabeth Cazenave : Roger Bezombes, un peintre colonial oublié (Paris, 1913 - 1994, Ivry-sur-Seine)

Tehani Nguyen : Catalyseurs culturels : Comment les institutions ont modelé le Modernisme vietnamien

Josette Bruffaerts-Thomas : *Paris noir*, une gigantesque et magnifique exposition à Paris, au Centre Pompidou (Beaubourg), 19 mars - 30 juin 2025

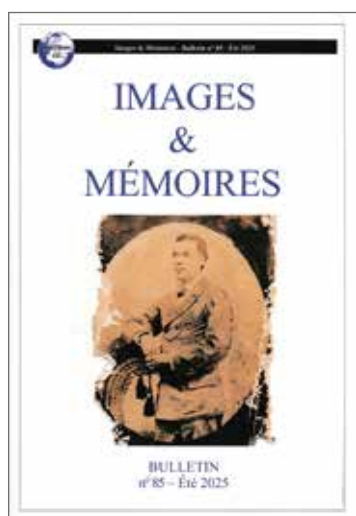
Faya Kamano : *La ligne postale de la côte occidentale d'Afrique (1889-1914)* au Chapiteau du Palais du Peuple de Conakry et à l'École Normale d'Instituteurs de Gueckédou

Jean-Claude Bruffaerts : *André*, enquête sur un/des photographe(s) important(s) d'Afrique noire

Jean-Jacques Fadeuilhe : 1923-1940 L'infrastructure aéroportuaire d'Abidjan

Mireille Audiffren : Un hôtel historique à la Barbade

Bulletin n° 85, Été 2025



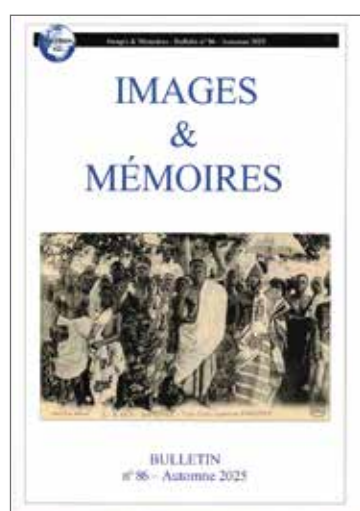
Jean-Claude Bruffaerts et Didier Samson : Le Grand Retour au Gabon de Georges Wölber et de la princesse Souno Cabinda Moore, sa mère

Patrick Elghozi (présentation) : *La danse du feu* par "Charles Combes, peintre et poète maudit"

Jila Darabiha : Tapis, miroir de la civilisation persane. Son évolution, du tapis Pazryk aux chefs-d'œuvre connus sous les appellations Ardabil, Tabriz et Mashahir

Patrice Garcia : "Droits de réponse photographiques et cartophiles" : Les photographes « André » d'Afrique noire – Identification des photographes

Bulletin n° 86, Automne 2025



Josette Bruffaerts-Thomas : "Bénin aller-retour. Regards sur le Dahomey de 1930". Au musée Albert-Kahn (Boulogne-Billancourt), 14 octobre 2025-14 juin 2026

Edward Darboux et Jean-Claude Bruffaerts : Gustave Kouassi Yovo Darboux (1885-1972) photographe, commerçant et homme d'église

Images & Mémoires a 30 ans. Bilan & Perspectives.

Patrice Garcia : La rocambolesque histoire du photographe Tennequin Alphonse, Emile (1877-1938). Du bague de Cayenne (Guyane) ...à Conakry (Guinée) ...puis Dakar (Sénégal)

Jean-Jacques Fadeuilhe : Le câble à Grand-Bassam

Une nouvelle publication



Stéphane Richemond, avec la participation de Philippe David : Haute-Volta 1900-1940. Quarante années d'images d'édition. *Cahier d'Images & Mémoires*. 2025, 320 pages broché. 30 € (+ port). Cet ouvrage s'intéresse au territoire du Burkina Faso dans ses frontières actuelles,

entre 1900 et 1940. Il reproduit 545 images (cartes postales, vignettes, tirages sur carton pour l'enseignement...) au cours de cette période. Seules 49, soit moins de dix pour cent, manquent à l'appel pour ne pas avoir été retrouvées. C'est dire que le corpus d'images est presque exhaustif. Ces images constituent un patrimoine précieux qui n'avait pas été publié à ce jour. C'est pourquoi cet ouvrage comble une importante lacune. En effet, ces images constituent une source de documentation utile dans de nombreuses disciplines telles l'histoire (en particulier l'histoire urbaine et l'histoire des familles), la géographie physique et humaine, l'architecture, l'ethnographie...

Des expositions à vocation itinérante

Par ailleurs Images & Mémoires a repris l'organisation et la diffusion d'expositions dans l'hexagone et outre-mer, même si la situation sécuritaire rend celles-ci difficiles en Afrique de l'Ouest. Des catalogues imprimés complètent ces expositions, toujours en partenariat avec des institutions locales.

Une version augmentée (et personnalisée pour chaque lieu) du *Train d'Abidjan à Ouagadougou* (1898-1958) a été présentée au Musée National du Burkina Faso à Ouagadougou du 5 décembre 2024 au 1^{er} février 2025.

La ligne postale de la côte occidentale d'Afrique (1889-1914), nouvelle exposition montée par Jean-Jacques Fadeuilhe, a été présentée en Guinée, à Conakry puis Gueckédou, du 23 au 28 avril 2025.

Enfin, à l'initiative du correspondant d'Images & Mémoires, l'Alliance Française de Garoua (Cameroun) a accueilli une exposition et une conférence-débat sur le thème de la symbolique de la Fête de la Jeunesse au Cameroun (3-8 février 2025).

D'autres projets sont en cours et certains devraient voir le jour en 2026 : *L'eau dans la vie quotidienne en Afrique subsaharienne. Un demi-siècle d'images (1900-1950)* ; *Bobo-Dioulasso 1945-1960* ; *Anécho et sa région*.

Institut du Pacifique



www.institut-du-pacifique.org

ACTIVITÉS 2025

Les conférences restent l'activité principale de notre institut. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir de nouveaux participants en 2025, qui deviennent ensuite des adhérents fidèles. Nous souhaiterions maintenant les impliquer davantage pour des contributions personnelles diverses. La plupart de nos nouveaux adhérents ont en effet une connaissance, et/ou une expérience de cette région qu'ils pourraient nous faire partager.

Conférences 2025

• **23 janvier** : *"Mines et déminage dans la zone Pacifique"* par Gérard Chesnel, ancien ambassadeur, Président de la Commission nationale pour l'élimination des mines anti-personnel.

• **20 février** : *"Chine/États-Unis: Le choc des titans pour un nouvel ordre mondial"* par Claude Meyer, Professeur invité aux facultés Loyola, anciennement conseiller du centre Asie de l'IFRI et enseignant à Sciences Po

• **20 mars** : *"Le Charles de Gaulle dans l'Indo-Pacifique"* par l'Amiral Alain Oudot de Dainville (2s), ancien Chef d'État-major de la Marine, Directeur-général honoraire de ODAS, membre de l'Académie de Marine,

• **26 mars** : *« L'onde de choc trumpiste sur les pays latino-américains riverains du Pacifique »* par Jean-Jacques Kourliandski, Directeur de l'Observatoire d'Amérique latine et des Caraïbes, éditorialiste de la revue *« Nouveaux Espaces Latinos »*

• **3 avril** : *« Birmanie : Bilan de 4 années de guerre civile »* par l'Ambassadeur Christian Lechervy, envoyé spécial pour la Birmanie en appui des efforts internationaux depuis juillet 2024.

• **15 mai** : *" Rôle et place de la Chine dans l'ensemble BRICS"* par Emmanuel Véron, Docteur en géographie, spécialiste de la Chine contemporaine, enseignant-chercheur associé à l'INALCO-IFRAE.

• **27 mai** : *« Turbulences autour de Panama »* par Francis Baudu, membre de l'Académie de Marine, Vice-Président de l'Institut du Pacifique.

• **2 octobre** : *« Perspectives australiennes du monde en 2025 »* par Frances Cowell, économiste, ancienne gestionnaire de fonds d'investissements, consultant en relations internationales, administratrice de l'Institut du Pacifique.

• **16 octobre** : *« Les mers de Chine »* par Didier Ortolland, diplomate spécialisé en droit maritime, membre élu du Comité des finances de l'AIFM, Assesseur à la Cour nationale du droit d'asile.

• **13 novembre** : *« La Nouvelle – Calédonie, une terre (encore ?) française dans le Pacifique sud »* par le Général d'armée (2s) Bernard Thorette; ancien chef d'État-major de l'armée de terre ; conseiller d'État honoraire.

• **4 décembre** : *« Les triades, d'hier à aujourd'hui »* par Gérard Bouan, ancien officier de la DGSE, spécialisé sur la zone Asie-Pacifique, auteur d'ouvrages historiques et de romans d'espionnage.

Les autres activités

• **13 mars** : Déjeuner et présentation du Musée de la Marine par Francis Baudu, membre de l'Académie de Marine et Vice-Président de l'Institut du Pacifique, puis visite guidée privée du Musée de la Marine

• **11 décembre** : Déjeuner et visite guidée privée de l'exposition Magellan, un voyage qui changea le monde.

Le site internet <http://www.institut-du-pacifique.org>

Nous étudions actuellement une mise à jour de notre site. Y sont toujours annoncées les différentes activités, et un compte-rendu des conférences est en général mis en ligne avec l'accord du conférencier.

En outre, dans la rubrique **« Espace culture »** nous nous efforçons de mentionner des films, des expositions intéressantes la zone géographique. Des **notes de lectures** présentent aussi des articles ou des ouvrages éclairants parus récemment.

NB : Nous serons heureux de développer des activités conjointes avec AROM et d'accueillir les membres d'AROM qui souhaiteraient participer à nos activités.

AREMAE



UNE ANNÉE RICHE DE DÉCOUVERTES

L'année 2025 a permis à l'AREMAE de proposer à ses adhérents plus de 60 activités, dont plusieurs dans des nouveaux domaines.

Aux concerts, visites, expositions, promenades, randonnées, nous avons pu ajouter les déjeuners géopolitiques et des cafés rencontres sur des thèmes d'actualité : environnement, technologie de l'information et de la communication.

Les excursions en province ont permis à nos adhérents de découvrir notamment la Cité Internationale de la Langue Française à Villers-Cotterêts, ainsi que la richesse patrimoniale de la Lorraine à travers sa culture et son histoire.

Les voyages à l'étranger demeurent toujours aussi prisés : la Chine et la Slovénie ont été les destinations retenues en 2025.

L'assemblée générale de l'association réunit en mai 2024, a vu le renouvellement partiel des membres de notre conseil d'administration et a favorisé des échanges fructueux entre les adhérents qui y ont participé. Au titre de nos relations avec notre ministère d'origine MEAE, un moment privilégié a été la signature au mois de juin d'une convention de partenariat avec l'Académie diplomatique et consulaire dans le cadre de la « Réserve Diplomatique Citoyenne ».

Jean-Pierre Lafosse, Président



Fraternité Afrique



L'ASSOCIATION « FRATERNITÉ AFRIQUE », AUJOURD'HUI

Née en 2022 d'un collectif d'anciens agents du ministère de la Coopération et d'experts du développement, l'association « *Fraternité Afrique* » s'inscrit de plus en plus aujourd'hui dans les débats politiques des relations de notre pays avec l'Afrique et ses habitants et dans le paysage de la solidarité internationale.

Elle le fait avec son site internet « fraterniteafrique.fr » qui est visité par des centaines de personnes dans le monde et en organisant cette année deux nouvelles Rencontres-débats en mars et en novembre 2025. La première sur la "Coopération franco-africaine sur l'enseignement supérieur" et le second sur "*La politique culturelle de la France en Afrique subsaharienne*". Les objectifs de ces Rencontres est de porter un regard sur les relations que notre pays doit avoir avec l'Afrique en invitant diverses personnalités à s'exprimer sur les thèmes choisis par l'association. Elles ont eu lieu dans le cadre d'un « *partenariat constructif* » avec l'Académie des Sciences d'Outre-mer (Asom) dans ses locaux. Les rencontres-débats de 2026 ne sont pas encore programmées.

L'association poursuit son autre objectif qui est d'informer le plus largement possible sur l'actualité de l'Afrique et sur les débats sur son avenir en diffusant gratuitement pour la cinquième année une revue de presse hebdomadaire, ceci le plus largement possible dans les domaines de la politique, du développement, de l'environnement et de la culture. Elle le fait aussi à travers de bulletins trimestriels où ses adhérents et sympathisants publient des articles.

Vous pouvez devenir lecteur, gratuitement, en nous faisant acte de candidature à notre adresse mail : fraterniteafrique23@gmail.com

Si vous souhaitez apporter votre aide à notre association afin de multiplier ses activités, il vous est possible d'adhérer (cf le site internet de l'association).

Association Réalité et Relations Internationales



www.arri.fr arri@wanadoo.fr

L'Association Réalités et Relations Internationales (ARRI) regroupe cent soixante-dix adhérents qui, pour la plupart, ont occupé des fonctions à l'international. Son objectif est de mieux appréhender les dynamiques qui sont à l'œuvre dans les relations internationales. Dans cette perspective, ARRI organise des déjeuners débats et des voyages d'étude.

S'agissant des voyages d'étude, ARRI a inscrit au programme 2026 un séjour en Lituanie en mai, - un pays qui, dans le contexte de la guerre en Ukraine, se trouve dans un espace de conflictualité grandissante -, et un séjour en Ouzbékistan au mois d'octobre, - deuxième économie d'Asie centrale, l'Ouzbékistan occupe une position clé dans les corridors commerciaux entre la Chine et l'Europe.

L'Association a développé des partenariats avec la Fondation Robert Schuman, le Mouvement européen-France, la Ligue européenne de Coopération économique (LECE), le Club grandes écoles de l'Automobile Club de France et l'Université franco-allemande (UFA). Dans le cadre du partenariat avec l'Université franco-allemande, ARRI soutient un prix qui récompense l'excellence des travaux et les compétences interculturelles d'un étudiant de cursus intégré, de niveau licence ou master. La cérémonie de remise des prix a lieu de façon alternée à l'ambassade de France à Berlin et à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

En lien avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ARRI a contribué au lancement du Cercle géostratégique de la Sorbonne qui offre un espace d'échange aux doctorants et étudiants intéressés par les questions de géopolitique. Ce cercle organise des conférences débats avec des personnalités permettant d'éclairer et de mieux comprendre les enjeux du monde actuel.

ARRI publie, mensuellement et par voie électronique, une lettre d'information, La Lettre d'ARRI, qui présente les

activités de l'association et diffuse les comptes rendus des événements, et un Observatoire des médias qui scrute la presse internationale et en extrait les faits marquants.

L'association est reconnue d'utilité publique.

AROM



À travers ce numéro, AROM rend hommage à l'un de ses fondateurs, le Général Gilbert Chavannes. Sa fidélité, depuis plus de vingt années, a témoigné de son intérêt pour une association dont la « production », celle de son bulletin, a évolué. AROM a élargi ses centres d'intérêt, ne négligeant pas le mémoriel des années qui précèdent les indépendances, décrivant les défis que relèvent les nouveaux États, et faisant le point des avancées mais aussi des moments délicats qui furent ceux de l'outre-mer français. AROM a su entretenir des liens réguliers avec des institutions et des associations dont les centres d'intérêt sont comparables, telle l'Académie des Sciences d'Outre-mer. Elle a aussi eu à cœur d'entretenir la diversité des bénévoles, qui ont régulièrement été publiés : parmi eux, de nouvelles générations, capitaines récemment promus des Troupes de Marine qui livrent leurs réflexions après plusieurs mois de stage outre-mer, jeunes universitaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, ou bien tel spécialiste des coopérations européennes en matière de développement ou de santé publique dans les pays du Sud. Ils ou elles se reconnaîtront !

Ainsi va AROM, renouvelant avec succès ses auteurs mais en revanche à la peine pour assurer la relève de ses membres. Puisse un sursaut intervenir dans un avenir proche pour assurer la pérennité à notre association. C'est à cela que j'invite nos lecteurs !

Jean-Pierre Vidon

BULLETIN

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Jean-Pierre VIDON,

Direction artistique : Florelle Chapelle,

Mise en page : Mélanie Luciani,

Imprimeur : Eventail Graphic, 7, rue des Charmeuses, 92370 CHAVILLE

Date de parution : Avril 2026 - Dépôt légal : Avril 2026 - Gratuit - ISSN : 2610-3370



arom

amitié – réalité – outre-mer



Faire connaître la réalité de l'Outre-Mer
passée et présente



Renforcer l'amitié entre les jeunes
de la Métropole et de l'Outre-Mer



Association loi de 1901 déclarée le 12 mars 2003
(J.O. du 3 avril 2003)

Président honoraire : Raymond CÉSAIRE +
Président : Jean-Pierre VIDON

AROM

siège social: 15, rue La Pérouse 75116 PARIS
adresse postale: 27, rue Oudinot 75358 PARIS SP 07
Tél. : 06 78 85 96 16

Mél. : assoarom@gmail.com
Site internet : www.arom-asso.com